

DISCOURS SUR LE BUDGET

prononcé par

L'honorable Onésime Gagnon,
C.P., C.R., LL.D.

Ministre des Finances de la Province

à

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC

le 12 février 1954



1954

1954

DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

L'histoire consacrera des pages mémorables aux grandes aventures qui, au cours des dix dernières années, ont reculé les frontières de la province. Si vous comparez la carte géographique du Québec de 1944 avec celle de 1954, vous constaterez que la civilisation a avancé, pendant cette période, du 49e degré de latitude au 59e degré. Des prospecteurs, des géologues, des ingénieurs ont essayé, en dépit du climat et des distances, d'arracher aux territoires désolés du Grand Nord, le secret de leurs richesses. Alors que nos ancêtres s'enfonçaient dans les régions inconnues pour abattre la forêt et agrandir le domaine arable de la province, leurs descendants parcourent des régions désertiques à la recherche de découvertes qui transformeront l'économie de demain.

Les villages de pêcheurs isolés sur les rives du fleuve St-Laurent sont en voie de se transformer en villes importantes par la magie des espoirs que suscite partout l'exploitation du minerai de fer. Au nord du 50e degré de latitude, des mines sont en exploitation, dans la région de Chibougamau, où l'Hydro-Québec terminera vers le 1er janvier 1955, une ligne de transmission d'énergie électrique qui assurera l'opération de trois nouvelles usines.

Au nord de la région de Senneterre-Barraute, au 50e degré de latitude, le ministère de la Colonisation continue la classification des sols du bassin du lac Matagami. Les terres de cette région, connues pour leur fertilité, forment le territoire le plus avancé vers le nord de la province où la culture du sol soit possible. La première paroisse sera ouverte à la colonisation cette année. Le Nouveau-Québec verra le parachèvement de la plus longue ligne de chemin de fer construite en Amérique au vingtième siècle, celle qui reliera Sent-Illes à la cité nouvelle de Schefferville sur les bords du lac Knob.

La civilisation se dirige vers le nord; elle atteindra bientôt la baie d'Ungava. Au nord du territoire concédé sous bail à l'Iron Ore of Canada, d'autres compagnies comme la Norançon, la Great Mountain Iron Corporation, la Fort Chimo, la Quebec Labrador Development, la Fenimore Iron Mines, l'Atlantic Iron Ore et l'International Iron Ore poursuivent leurs travaux d'exploration et envisagent la possibilité d'extraire, dans un avenir rapproché, un minerai de fer un peu moins riche que celui découvert par l'Iron Ore et ses filiales. Avant son expédition, ce minerai devra être traité sur place dans des usines dont les intéressés envisagent la construction.

Depuis quelques semaines, monsieur Cyrus-S. Eaton, de Cleveland, l'une des figures les mieux connues de l'industrie américaine et l'un des directeurs de l'International Iron Ore et de l'Atlantic Iron Ore, a entrepris les démarches nécessaires à la construction de quais sur la baie d'Ungava, afin d'assurer l'expédition vers l'Europe ou vers les États-Unis, du minerai de fer qu'il sera possible d'extraire des territoires situés au nord du lac Knob. Et nous sommes ainsi rendus au 59e degré de latitude.

Aujourd'hui, des avions transportent la gazoline et l'huile de Churchill, Manitoba à Fort Chimo sur la baie d'Ungava. L'un des points situés à l'extrême nord de la province est ainsi relié avec l'extrême nord de l'Ontario et du Manitoba.

Trois siècles de travail acharné ont permis la colonisation de territoires situés entre le 45e degré de latitude et le 49e; et les territoires situés à l'extrême nord de la province connaissent à une échelle beaucoup plus grande la marche héroïque qui a marqué les débuts des Cantons de l'Est, du Lac St-Jean et des vastes régions de l'Abitibi et du Témiscamingue. Les actes de courage s'inspirent du même idéal, mais l'homme du vingtième siècle a la bonne fortune de faire appel au progrès de la mécanique et des sciences pratiques dont les découvertes se multiplient de jour en jour.

Je conviens que ces prospecteurs, géologues et ingénieurs qui parcourent les régions désolées du nord, aussi bien à l'aide de moyens de locomotion rudimentaires que par l'avion, se laissent griser par le goût de l'aventure et l'appât d'un gain légitime. Le devoir du gouvernement est de contrôler leur activité, de surveiller le développement de nos ressources naturelles, afin que leur mise en valeur se traduise par une augmentation du bien-être de toute la population. Pendant que ces territoires s'ouvrent à la civilisation, les autres régions de la province progressent et se développent. Des usines nouvelles surgissent ici et là, d'autres s'agrandissent. Toutes les ressources de la science et de la technique moderne sont mises en œuvre pour stimuler le développement de l'industrie. Des architectes élaborent des plans d'usines créatrices de progrès dans nos régions hier désertes, et des ingénieurs étudient la possibilité de développements hydrauliques et prévoient la construction de barrages et de centrales électriques.

L'étude de l'histoire nous enseigne que les périodes de prospérité sont toujours marquées par de grandes aventures vers des régions inconnues. Au contraire, les périodes de dépression engendrent le pessimisme et la paralysie de l'activité économique. Très souvent, elles sont assombries par l'émigration de notre main-d'œuvre disponible.

Est-il besoin de mentionner que le Premier Ministre de la province, par l'impulsion de sa politique et de ses œuvres, ranime dans nos esprits le souvenir des grands explorateurs d'autrefois, le souvenir de ceux qui, durant la période des pionniers du régime français, ont parcouru les régions inhabitées du Canada, afin d'agrandir notre patrie. C'est la ville de Trois-Rivières qui a donné au Canada les hardis explorateurs qui ont découvert les Montagnes Rocheuses. C'est de Trois-Rivières que partirent LaVérendrye et ses fils, aussi bien que Radisson et DesGroseillers. Le flambeau qui brûle aux jours de fête, au centre de la vieille cité, évoque à l'esprit de la génération présente, leur impérissable souvenir. Le Chef de l'Union Nationale, fils illustre de Trois-Rivières, garde vivantes dans son esprit ces émouvantes leçons de courage de nos ancêtres. Sa politique s'inspire de leurs gestes. Comme eux, il cultive un grand

amour pour son pays et sa province. Si les frontières du Québec reculent, si la carte du nord de la province au lieu d'être marquée, comme il y a dix ans, de noms inconnus, compte autant de points de repère où s'exerce l'activité humaine, si demain le nombre de nos paroisses se multiplie pour agrandir l'influence de la religion et de la culture française, c'est grâce à sa politique, à son respect des traditions, à son désir ardent de bien servir.

Devrais-je enfin ajouter qu'il a écrit les premières pages de l'histoire d'un véritable empire, dix fois grand comme le Maroc et la Tunisie, d'une contrée désolée et mystérieuse, dont les premières fondations portent déjà la marque de son esprit créateur. Seul un pays prospère peut être le théâtre de telles aventures; seule une administration stable peut promouvoir une telle marche vers le progrès et vers l'avenir. Ces faits ne sont-ils pas plus éloquents que tous les chiffres pour souligner la solide position financière de la province?

I

CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1953-54

La présente année financière se terminera par un surplus au compte ordinaire d'environ \$36,370,000. Nos revenus s'établiront approximativement à \$295,830,000 (1) et les dépenses ordinaires à \$259,460,000. (2) Le surplus au compte ordinaire sera utilisé pour payer des dépenses imputables au capital dont la somme totale s'élève à \$60,128,000. L'excédent des dépenses imputables au capital se chiffrera à la somme de \$23,758,000 et cet excédent sera payé au moyen de l'emprunt.

a) Dépenses imputables au capital

Du 31 mars 1945 au 31 mars 1954, le gouvernement aura effectué des travaux d'une nature permanente pour une somme totale approximative de \$406,500,000. Nos surplus au compte ordinaire ont servi au paiement de la majeure partie de ces dépenses. Voici le montant des dépenses imputables au capital pour chacune des neuf dernières années:

ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS	DÉPENSES IMPUTABLES AU CAPITAL
1946.....	\$ 12,977,903
1947.....	24,287,135
1948.....	40,927,129
1949.....	64,755,220
1950.....	42,341,455
1951.....	33,825,175
1952.....	60,262,344
1953.....	67,007,015
1954.....	60,128,000 (1)
	<hr/>
	\$406,511,376
	<hr/>

(1) Estimation.

(1) Cf. Tableau No 1.
 (2) Cf. Tableau No 2.

Au cours de cette période, M. l'Orateur, les dépenses administratives ordinaires ont été moins élevées que les revenus et chacune de ces années a pris fin avec un surplus au compte ordinaire. Voici l'énumération de ces surplus qui se totalisent à \$316,465,540.

ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS	SURPLUS AU COMPTE ORDINAIRE
1946.....	\$ 14,768,397
1947.....	26,471,830
1948.....	44,367,887
1949.....	33,765,031
1950.....	31,753,562
1951.....	38,006,501
1952.....	62,074,513
1953.....	28,887,819
1954.....	36,370,000 (1)
	<hr/>
	\$316,465,540

(1) Estimation.

Il faut donc conclure que sur la somme totale des dépenses imputables au capital, soit \$406,000,000, plus de \$316,000,000, c'est-à-dire 78%, a été payée à même les revenus ordinaires de la province et le solde au moyen de l'emprunt. Même si 22% seulement des sommes consacrées à des œuvres de construction au cours des neuf dernières années a exigé le recours à l'emprunt, personne ne peut nier que le gouvernement aurait été justifiable de suivre la même procédure pour payer le coût entier de ces travaux permanents qui profiteront non seulement à la génération actuelle, mais aussi aux générations futures.

Cette méthode de gérer les finances publiques a permis de maintenir intact notre pouvoir d'emprunt. Si vous considérez, M. l'Orateur, l'augmentation de la population, l'expansion industrielle depuis la fin de la guerre et les travaux permanents de réfection et de construction destinés à accroître l'actif de la province, vous constaterez que notre pouvoir d'emprunt et notre crédit sont aujourd'hui plus solides que jamais. Aussi, le Québec peut emprunter à un taux plus bas que toutes les autres provinces de la Confédération canadienne. Comparez par exemple les deux emprunts de \$50,000,000 pour une durée de 25 ans effectués sur le marché de New-York l'automne dernier, à un mois d'intervalle, l'un par l'Hydro-Québec et l'autre par le gouvernement ontarien pour le compte de l'Hydro ontarienne. L'emprunt de l'Hydro-Québec porte un intérêt nominal de 3½%, celui destiné à l'Hydro ontarienne de 3-5/8%. Le premier a été vendu au public à 99.175% et le second à 98.78%. Le produit net de l'emprunt de l'Hydro-Québec s'établit à 98.175% et celui de l'emprunt ontarien à 97.53%.

Je crois devoir vous donner ces chiffres, M. l'Orateur, car les membres de l'Opposition se plaisent à affirmer dans leurs discours que la situation financière et économique de l'Ontario est meilleure que la nôtre. Je n'aime pas établir des comparaisons qui soient à l'avantage ou au détriment d'aucune

province canadienne. J'invite cependant les critiques de bonne foi à comparer par exemple la dette obligataire ou consolidée des deux grandes provinces de Québec et d'Ontario. Au 31 mars 1953, la dette obligataire nette de la province d'Ontario, c'est-à-dire déduction faite des fonds d'amortissement, se chiffrait à \$712,483,000. Ce chiffre ne tient pas compte des bons du trésor qui se totalisaient à \$10,500,000. A la même date, au 31 mars 1953, la dette obligataire nette de la province de Québec était de \$355,317,880 et il n'y avait aucun bon du trésor en circulation. La dette obligataire nette de la province d'Ontario était donc plus que le double de celle de la province de Québec, sans tenir compte des bons du trésor.

De plus, à la même date, le passif éventuel de la province d'Ontario était estimé par le Trésorier à \$726,856,947.70, tandis que le passif correspondant de la province de Québec était établi à \$364,471,000. La dette éventuelle de la province d'Ontario était donc le double de celle de la province de Québec.

Je me permets, M. l'Orateur, d'inclure ici un tableau comparatif des surplus au compte ordinaire et des dépenses imputables au capital de l'Ontario et du Québec pour les années 1951, 1952 et 1953:

PROVINCE D'ONTARIO		
ANNÉE	SURPLUS AU COMPTE ORDINAIRE	DÉPENSES IMPUTABLES AU CAPITAL (1)
1951.....	\$ 15,483,682	\$ 50,072,307
1952.....	1,061,439	67,677,929
1953 (x).....	1,100,871	85,527,672
	\$ 17,645,992	\$203,277,908

(x) comprend une réserve de \$30,000,000 pour des dépenses de chemins.

PROVINCE DE QUÉBEC		
1951.....	\$ 38,006,501	\$ 33,825,175
1952.....	62,074,513	60,262,344
1953.....	28,887,819	67,007,015
	\$128,968,833	\$161,094,534

(1) Pour l'Ontario, le chiffre des dépenses imputables au capital est inférieur au montant total qui apparaît dans les Comptes publics de cette province. Il est établi sur une base comparative avec les dépenses imputables au capital de la province de Québec.

Les excédents de dépenses de la province d'Ontario pour les trois années mentionnées se totalisent à \$185,631,916, tandis que pour notre province ils se chiffrent à \$32,125,701. Pour cette période de trois ans, les dépenses de la province d'Ontario qui excèdent les revenus sont près de six fois plus considérables que dans le Québec.

Pourtant les revenus de l'Ontario pour 1953 comprenaient la subvention fédérale payée en vertu de l'entente de 1952. Il est donc clair que l'Ontario n'a pas solutionné son problème financier en acceptant les propositions du gouvernement fédéral. Cette province devra probablement elle aussi se trouver d'autres sources de revenus. Il était donc normal qu'au cours de son dernier discours sur le budget, le Trésorier et Premier Ministre de la province de l'Ontario, l'honorable Leslie M. Frost, parlant des relations fédérales-provinciales, déclare:

“Nous coopérons étroitement avec le gouvernement fédéral sur les problèmes financiers, comme dans tous les domaines d'intérêt mutuel. Toutefois, nous devons admettre que même si l'accord financier actuel constitue une amélioration considérable en comparaison des accords de 1947, il ne représente qu'un arrangement purement temporaire en attendant que soit établie une répartition plus satisfaisante des sources de revenus. Le présent arrangement n'offre pas de solution aux problèmes municipaux. En effet, les municipalités ont besoin de revenus supplémentaires et les provinces ne pourront leur fournir ces revenus que si le gouvernement fédéral partage avec les provinces quelques-uns des impôts qu'il perçoit actuellement.”

L'expansion économique multiplie les problèmes dans le domaine de l'éducation et de la santé, dans le domaine de la voirie et des travaux publics, de l'agriculture et de la colonisation.

Au cours de l'année 1953-54, le département de l'Instruction publique aura facilité la construction de nombreuses écoles nouvelles et tout laisse prévoir que leur nombre dépassera celui de l'année financière 1952-53, alors qu'avaient été construites 398 nouvelles écoles d'une capacité de 1,776 classes.

Le ministère de la Santé pour sa part aura consacré une somme totale de \$6,500,000 pour aider à la construction d'hôpitaux et d'institutions d'assistance publique. Au nombre des travaux les plus importants, j'indique ceux qui se poursuivent à l'hôpital St-Michel Archange à Québec, à l'Institut Bruchési et à la clinique de B.C.G. à Montréal. J'ajoute que le gouvernement paiera en entier une subvention de \$750,000 pour assurer l'agrandissement de l'hôpital St-Julien de St-Ferdinand d'Halifax. Et ces subventions ne comprennent pas, M. l'Orateur, la somme de \$1,200,000 déjà versée pour l'achat du vieil hôpital Ste-Justine à Montréal.

Le ministère de la Jeunesse et du Bien-Être social de son côté, a consacré \$1,062,000 pour la construction d'une école pour les jeunes délinquants à Boscoville, alors qu'une nouvelle école d'arts et métiers a été construite à Montmagny et que des travaux d'agrandissement importants ont été exécutés à l'école du textile de St-Hyacinthe et à l'école des arts et métiers du Cap de la Madeleine.

Dans le domaine de la voirie, le gouvernement a continué la construction de la route de Baie Comeau à Sept-Iles, de celle qui longe le fleuve St-Laurent, dans le comté de Gaspé-Nord et de la route qui traverse la Gaspésie entre Ste-

Anne des Monts et New Richmond. De plus, le ministère de la Voirie a poursuivi les travaux de reconstruction de la route autour du Lac St-Jean et de la route qui relie Hull à Maniwaki.

Les travaux de construction du pont entre Valleyfield et Coteau Landing sont poursuivis avec rapidité et dans toutes les régions, le ministère des Travaux publics continue de remplacer les ponts qui ne répondent plus aux besoins de la circulation par des ponts plus modernes.

Toutes ces œuvres nouvelles suffisent à peine aux exigences essentielles de nos villes agrandies par l'essor de l'industrie et de nos campagnes où la culture modernise ses méthodes de production. Toutes les provinces, en particulier le Québec, sont aux prises avec ce même problème. Elles ont besoin de nouvelles sources de revenus pour faire face à leurs obligations nouvelles. Les membres de l'Opposition aiment faire l'éloge des provinces qui ont signé une entente financière avec le gouvernement fédéral. L'observateur attentif devra admettre que cette entente, tout comme dans le cas d'Ontario, ne paraît nullement avoir apporté une solution à leurs problèmes. Me permettez-vous de vous rappeler l'affirmation faite par le ministre fédéral des Finances, l'honorable Douglas Abbott, à la Chambre des Communes, l'année dernière, lors de son discours sur le budget :

"Sans doute, le volume des impôts fédéraux rend-il plus malaisé un accroissement sensible des impôts provinciaux. Point n'est besoin d'une commission royale pour nous révéler cette vérité. J'ai d'excellentes raisons de connaître les problèmes avec lesquels sont aux prises les ministres provinciaux des Finances et ils savent bien que je suis de cœur avec eux."

J'espère, M. l'Orateur, que l'honorable M. Abbott méditera avec soin cette sympathique affirmation.

En d'autres termes, l'autorité fédérale admet qu'elle place les provinces dans une situation précaire et instable. Ces dernières doivent assumer la responsabilité de tout ce qui touche à la vie de la société civile. L'éducation et la santé exigent en particulier de lourdes dépenses, nécessaires au maintien d'un niveau de vie convenable. Une situation financière équilibrée donne aux provinces la certitude d'un développement progressif aussi bien qu'une assurance contre les conséquences désastreuses d'une crise éventuelle. La construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de ponts, le progrès de l'agriculture et de la colonisation assuré par le crédit agricole et l'électrification rurale, le développement des ressources hydrauliques, l'exploitation des ressources naturelles sont des œuvres de paix essentielles à l'établissement et au maintien d'une saine économie. Toutes les collectivités, le pays, la province, la municipalité et la famille, ne doivent-elles pas pouvoir compter sur des revenus qui puissent assurer leur plein épanouissement? Certes, la guerre idéologique entre les pays communistes et les pays démocratiques cause une tension nerveuse dans le monde contemporain. Les pays communistes comptent sur la désagrégation économique des pays démocratiques pour susciter des troubles sociaux. L'une des meilleures méthodes de fortifier la structure sociale ne consiste-t-elle pas à favoriser l'épanouissement le plus complet de toutes les collectivités qui composent la nation, afin d'assurer le bien-être et le progrès de la population?

Tous les Canadiens comprennent que notre pays, à cause de ses engagements internationaux, doit consacrer des sommes considérables pour la défense

nationale. Aucun homme sérieux ne soutiendra, cependant, que le gouvernement fédéral peut s'emparer de plus de 75% des revenus de la nation pour paralyser l'action des provinces, responsables en vertu de la constitution, du bien-être de toutes les classes de la société. Une telle attitude ne peut-elle pas, à la longue, mettre en danger la sécurité même du pays ?

Dernièrement, le président Eisenhower annonçait que son gouvernement réduirait de 1/8 ses dépenses préventives de guerre et que le budget de la défense nationale tomberait de \$42,000,000,000 à \$37,000,000,000. Il y a quelques jours — la nouvelle a été publiée dans les journaux du 29 janvier — le gouvernement fédéral disait son espoir de réduire ses dépenses préventives de guerre de 5%, c'est-à-dire que le budget de la défense tomberait de \$2,081,000,000 à \$1,955,000,000. La tension internationale diminue et le monde espère une paix définitive. Est-il permis de formuler le vœu, M. l'Orateur, qu'avec l'abandon graduel de l'économie de guerre, le gouvernement fédéral se retire lentement du champ de la taxation directe ? D'ailleurs, le gouvernement fédéral avait promis de libérer, à la fin de la guerre, le champ de taxation envahi, lors de l'entente de 1942. Il faut regretter que le budget fédéral de 1954-55 prévoit des dépenses supérieures de \$58,000,000 à celles de l'an dernier, alors que les dépenses de guerre ont été réduites de \$126,000,000. Souhaitons que le gouvernement d'Ottawa ne profite pas de la diminution des dépenses de guerre pour s'ingérer de plus en plus dans les problèmes de juridiction provinciale.

b) L'exemple de l'industrie canadienne

Les personnes mal informées peuvent être tentées de blâmer l'administration de l'Union Nationale parce qu'elle attache une aussi grande importance aux travaux de construction de nature permanente. Vous savez, M. l'Orateur, que la province de Québec suit en somme la tendance générale de l'économie industrielle canadienne, tendance qui assure la prospérité de l'heure présente. Je lisais ces jours derniers, dans le bulletin de la Banque Canadienne de Commerce, le commentaire suivant sur l'économie canadienne, pour 1953 :

"Le total des nouveaux investissements en constructions et outillages a vraisemblablement atteint les \$5.6 milliards que l'on prévoyait au milieu de l'année. Les investissements de capitaux ont donc pris 22 p. 100 de la production nationale brute, comme les autres années de l'après-guerre. De ce total, les constructions ont absorbé \$3.5 milliards, les machines et l'équipement \$2.1 milliards."

Or, si vous établissez la proportion entre nos revenus qui s'élèveront à une somme approximative de \$296,000,000 et le montant des dépenses imputables au capital qui se chiffreront à \$60,000,000, vous obtiendrez à peu près le même pourcentage que celui mentionné dans le bulletin de la Banque Canadienne de Commerce pour l'industrie canadienne.

Il est regrettable que nos revenus ne nous aient pas permis de faire plus en 1953, car les chiffres préliminaires actuellement disponibles indiquent partout au Canada, une augmentation des dépenses imputables au capital d'environ 9%. Les observateurs constatent toutefois des changements appréciables dans le caractère de ces dépenses. La plus grande partie résulte de l'accroissement rapide de la population dans les centres urbains. Des sommes plus importantes qu'en 1952 sont consacrées à la construction de maisons, de nouvelles écoles. En d'autres termes, à travers tout le Canada, pour l'année 1953, les

dépenses imputables au capital sont surtout marquées par des nécessités d'ordre domestique. D'ailleurs, le bulletin de la Banque de la Nouvelle-Écosse, de novembre et décembre 1953, publie ce qui suit:

"Pendant l'année 1953, les dépenses imputables au capital des industries minières (y compris les frais d'exploration et de développement pour l'huile et le gaz) ont joué un rôle important dans le domaine des placements, car elles ont été d'un tiers supérieures à celles de 1952. D'autre part, les dépenses imputables au capital pour l'agriculture et les industries forestières ont fléchi en partie en raison des prix favorables et en partie à cause d'une diminution dans le programme de développement et de modernisation qui avait connu une grande expansion au cours des dernières années. Certaines industries manufacturières — notamment les aciers et les produits chimiques — ont diminué leurs dépenses imputables au capital en 1953 par suite de l'achèvement de certains travaux très importants, mais d'autres industries telles que celles de l'aéronautique, de l'automobile et du raffinage de l'huile ont dépensé beaucoup plus. Les placements dans les utilités publiques, y compris l'électricité, les chemins de fer, les téléphones et les oléoducs, se sont maintenus à un niveau élevé, bien supérieur à celui de 1953. Entre temps, la construction de maisons, d'hôpitaux, de routes, de magasins et d'immeubles pour bureaux a sensiblement augmenté. Les nouveaux chantiers pour la construction de maisons pendant chacun des neuf premiers mois de l'année dernière ont été plus nombreux que pendant les mois correspondants de 1952 et, pour l'ensemble des neuf mois, étaient de 28% supérieurs à ceux de l'année dernière; sur les maisons achevées, l'augmentation est encore plus sensible."

Cette politique encourage le placement du capital américain au Canada. Le pays a besoin de ces capitaux pour accroître son expansion industrielle. En fait, les placements de capitaux américains au Canada ont encore une tendance à la hausse. Le total des capitaux américains investis au Canada est passé de \$4,660,000,000 en 1939 à \$6,565,000,000 en 1950 et à \$7,235,000,000 en 1951. Ces capitaux sont placés en très grande partie dans l'industrie minière et dans l'industrie manufacturière. En 1951, les capitaux anglais placés au Canada s'élevaient à \$1,772,000,000, alors qu'ils se chiffraient à \$2,476,000,000 en 1939.

Même si les dépenses imputables au capital ont augmenté à travers le Canada, le gouvernement du Québec a été obligé de diminuer ses dépenses de cette nature pour l'année 1953-54, à cause de ses revenus limités. Le produit du nouvel impôt provincial sur le revenu permettra en particulier d'accorder une attention plus adéquate à l'éducation et à la santé.

c) Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires pour l'année 1953-54 demeureront à un niveau sensiblement égal à celui de l'année précédente. Dans certains ministères, elles seront légèrement inférieures à celles de 1952-53. L'augmentation la plus appréciable sera enregistrée au ministère de la Santé et cette augmentation pour une bonne part est la conséquence d'une hausse dans le coût des frais d'hospitalisation et aussi dans l'accroissement du nombre des personnes qui ont fait appel à la Loi de l'assistance publique. Au département de l'Instruction publique, les dépenses seront plus fortes que l'an dernier.

En 1944-45, nos revenus ont atteint le montant de \$96,455,703. Cette année, ils se chiffreront à environ \$296,000,000. Ils ont donc triplé en l'espace de neuf ans. Cependant, les sommes consacrées à la santé publique atteindront environ \$52,789,000 en 1953-54, alors qu'elles dépassaient à peine \$8,000,000 en 1944-45. A cette époque, le ministère de la Santé assumait certaines obligations qui sont maintenant du ressort du ministère de la Jeunesse et du Bien-

Être social. Sans tenir compte de ce facteur, les sommes consacrées à la santé ont été multipliées par six. Les sommes consacrées à l'éducation et à la réfection de la voirie ont quadruplé.

d) Sauvegarde de la propriété privée

M. l'Orateur, nous sommes heureux de vous rappeler qu'au cours des neuf dernières années, le gouvernement a diminué les charges de la propriété immobilière, en absorbant certaines obligations des corporations municipales et scolaires. Ces corporations exercent des pouvoirs délégués par l'autorité provinciale; elles doivent également se limiter au domaine de la taxation directe. Il y a quelques années, ces corporations ne pouvaient compter que sur la taxe foncière pour obtenir les revenus nécessaires au succès de leur administration. C'est pourquoi elles avaient à la longue lourdement grevé la propriété privée. Dans certains cas, le taux de la taxe foncière équivalait à une confiscation à brève échéance de la propriété. La commission Rowell-Sirois avait déploré la position financière critique des municipalités de la province de Québec, alors que celle des municipalités ontariennes paraissait équilibrée. Cette situation différente résultait du fait que le gouvernement du Québec avait, sous le régime de nos prédécesseurs, toujours abandonné aux municipalités, en particulier dans le domaine de l'assistance publique, de la voirie et des travaux publics, une très forte proportion des dépenses que le gouvernement de l'Ontario prenait à sa charge. Le gouvernement de l'Union Nationale, afin de rétablir l'équilibre, a assumé progressivement, avec les années, une plus large proportion des obligations laissées auparavant à la charge des municipalités. C'est ainsi par exemple qu'en 1945, il a assumé les dettes des commissions scolaires qui s'élevaient à une somme de plus de \$100,000,000. Il a de plus baissé considérablement la contribution des municipalités pour l'assistance publique. Dans le domaine des travaux publics et de la voirie, le gouvernement a libéré les corporations municipales. Très souvent, aussi, il coopère avec elles dans l'exécution de travaux proprement municipaux. Il y a deux ans, il leur a abandonné le revenu de plusieurs pénalités jusque là réservées au gouvernement. Remarquez, par exemple, M. l'Orateur, que les amendes en vertu de la loi des véhicules-automobiles ont procuré à la seule ville de Montréal, une somme de plus de \$1,000,000 au cours de la dernière année. N'oubliez pas non plus que la loi du crédit agricole de 1937, en plus de donner une impulsion nouvelle à l'industrie agricole dans la province, a permis aux corporations municipales et scolaires rurales de retirer, de 1937 à 1954, des arrérages de taxes pour plusieurs centaines de mille piastres.

Ainsi, le mémoire préparé par la Fédération canadienne des Maires, au mois d'août 1953, révèle que la proportion du revenu des municipalités canadiennes tiré de la taxe foncière diminue d'année en année. En 1930, la taxe foncière représentait 73.9% du revenu de toutes les municipalités. En 1939, elle s'élevait à 63.6% et en 1951 à 55.5%. Dans la province de Québec, la diminution est encore plus marquée. Au cours des vingt-cinq dernières années, à cause de l'expansion industrielle et de la construction de milliers de maisons, la valeur des immeubles imposables dans toutes les municipalités de la province a été multipliée par deux et cependant, en 1945, la proportion du revenu des municipalités tiré de la taxe foncière s'élevait à 44.8%, alors qu'en 1950, elle n'était plus que de 40.1%.

Toutes ces mesures prouvent éloquemment la sollicitude du gouvernement pour la sauvegarde de la propriété privée et sa compréhension des problèmes municipaux et scolaires. Aussi, les sociologues avertis louent l'administration de l'Union Nationale pour sa législation de 1949 concernant l'habitation familiale. Les plus grandes compagnies américaines d'assurance, comme la New-York Life et la Metropolitan Life ont sollicité le privilège de faire des prêts à des citoyens de la province désireux de se bâtir et ainsi, depuis l'adoption de la loi jusqu'au 31 octobre 1953, le gouvernement a favorisé l'émission de 19,657 prêts, pour une somme totale de \$131,270,131.50. Ces prêts ont permis la construction de 19,657 nouvelles maisons pour loger 83,322 personnes, soit 6,000 de plus que la population de Verdun, la troisième ville en importance de notre province.

Cette loi, en plus d'être un encouragement à toutes les classes de la société, augmente la valeur immobilière imposable des corporations municipales et scolaires.

e) Diminution de la dette nette

Au 31 mars 1945, soit à la fin de la dernière année financière de l'administration libérale, la dette nette de la province, c'est-à-dire la différence entre le passif direct et l'actif réalisable, s'élevait à la somme de \$308,243,440.96. Au 31 mars 1953, d'après les *Comptes publics*, elle se chiffrait à \$273,933,254.94, soit une diminution, en l'espace de neuf ans, de plus de \$34,000,000. Au 31 mars 1954, la dette nette de la province s'élèvera à environ \$285,000,000, somme inférieure de bien des millions à ce qu'elle était au 31 mars 1945.

D'après une étude publiée, au mois de septembre 1953, par la maison Wood, Gundy & Company Limited, sous le titre "Canadian Government and Municipal Financial Statistics", la province de Québec, durant la période de 1944 à 1952, a diminué sa dette d'une somme de \$31,124,457, soit 8.61%, bien qu'elle ait effectué durant cette période des travaux d'une nature permanente pour une somme de \$291,819,526.63.

En effet, de 1944 au 31 mars 1954, le gouvernement aura contribué à la construction et à l'agrandissement de plus de 60 hôpitaux, de 51 écoles techniques et écoles spécialisées et de plus de 2,500 nouvelles écoles primaires. Les régions rurales de la province, par l'entremise de la loi du crédit agricole aussi bien que de la loi de l'électrification rurale, auront pu profiter d'une somme de \$72,000,000 pendant que le ministère de l'Agriculture consacrait une somme de plus de \$33,000,000 au drainage des terres et aux travaux mécanisés. Au cours de cette même période de dix ans, les universités de la province ont reçu en subventions une somme de plus de \$30,000,000. D'autre part, les ministères de la Voirie et des Travaux publics dépensaient pour des travaux de construction et de réfection, une somme de \$350,000,000, alors que le ministère de la Colonisation consacrait \$95,000,000 à l'expansion de son programme dans les territoires de colonisation. Et malgré tout, la dette nette de la province a été réduite depuis 1945. Quelle magnifique réalisation, quel splendide résultat! Voilà des faits, M. l'Orateur, dont la vérité est incontestable.

Il est intéressant de noter que dans un tableau publié par la maison Wood, Gundy & Company Limited, dans la brochure citée tout à l'heure, il est démontré que durant la période de 1944 à 1952, trois provinces seulement ont diminué leur dette obligataire nette, alors que les six autres l'ont augmentée.

DETTE OBLIGATAIRE NETTE				
PROVINCE	1944	1952	RÉDUCTION	POURCENTAGE
Alberta	\$143,139,873	\$ 98,134,267	\$ 45,005,606	31.44
Saskatchewan	194,236,513	158,048,433	36,188,080	18.63
Québec	361,542,569	330,418,112	31,124,457	8.61
			AUGMENTATION	
Ontario	656,806,215	814,160,000	157,353,785	23.96
Manitoba	102,086,396	134,957,223	32,870,827	32.20
Colombie canadienne	133,675,047	221,408,728	87,733,681	65.63
Nouveau-Brunswick	89,792,936	158,676,042	68,883,106	76.71
Ile-du-Prince-Édouard	9,123,614	17,369,867	8,246,253	90.38
Nouvelle-Écosse	86,799,459	186,421,264	81,621,805	94.03

Ai-je besoin, M. l'Orateur, de répéter encore aujourd'hui que les promesses de subventions pour la construction des écoles et des hôpitaux n'affectent pas la dette nette de la province? Ces subventions sont payées à même les revenus ordinaires et elles apparaissent chaque année dans le budget. Il serait contraire au bon sens et à la pratique d'en tenir compte dans l'établissement de la dette nette. En d'autres termes, ces promesses de subventions n'ajoutent rien à l'actif de l'institution ou de la corporation qui les reçoit et n'augmentent pas non plus le passif du gouvernement qui les donne. Lorsqu'elles sont versées, elles affectent les comptes de la province; mais, comme elles sont payées à même les revenus ordinaires, elles n'influencent pas la dette.

f) Dette per capita

Les constatations précédentes expliquent pourquoi la dette per capita de notre province est légèrement supérieure à ce qu'elle était l'an passé. Québec demeure toutefois la seule province du Canada avec l'Alberta et Terre-Neuve, à posséder une dette per capita inférieure à \$100. Et voici à ce sujet le tableau publié en septembre 1953 par la maison Wood, Gundy & Company Limited:

Terre-Neuve	\$ 10
Québec	79
Alberta	89
Manitoba	132
Ontario	141
Saskatchewan	145
Colombie canadienne	147
Ile-du-Prince-Édouard	149
Nouvelle-Écosse	264
Nouveau-Brunswick	311

Le rapport de la Banque de Montréal publié en juillet 1953 sur la situation financière du gouvernement fédéral et du gouvernement des dix provinces au 30 juin 1953, démontre qu'à part la province de Terre-Neuve qui se trouve dans une situation privilégiée par suite de son entrée récente dans la Confédération, seule la province de Québec possède une dette per capita inférieure à \$100.

g) Fonds d'amortissement

Au 31 mars 1954, le fonds d'amortissement de la province s'élèvera à environ \$115,000,000. Suivant la pratique de l'administration actuelle, les montants versés au fonds d'amortissement sont considérés comme des dépenses et diminuent d'autant le surplus au compte ordinaire. D'après le Bureau fédéral de la statistique, les versements au fonds d'amortissement ne doivent pas être considérés comme des dépenses. Si nous mettions en pratique cette théorie, le surplus au compte ordinaire aurait été chaque année de \$6,000,000 à \$16,000,000 supérieur au montant contenu dans les *Comptes publics*. Ainsi, au cours de l'année 1953-54, une somme de \$12,780,000 sera versée au fonds d'amortissement et si cette somme n'était pas considérée comme une dépense, notre surplus au compte ordinaire serait de \$49,150,000 au lieu de \$36,370,000.

h) Surplus consolidé

Le surplus au compte ordinaire, le 31 mars 1954, atteindra la somme approximative de \$36,370,000. Ce surplus s'ajoutera au surplus consolidé de la province qui s'élevait au 31 mars 1953 à la somme de \$324,378,975.13, pour former un total de \$360,748,975.13. Ce surplus consolidé se chiffrait seulement à \$43,522,635.69 au 31 mars 1945, d'après les *Comptes publics*.

i) Emprunts bancaires

Au 31 mars 1952 et au 31 mars 1953, le gouvernement n'avait aucun emprunt bancaire au bon du trésor. Les membres de la Législature peuvent contrôler cette affirmation dans les *Comptes publics*. Au 31 mars 1954, nous espérons que tous les bons du trésor seront remboursés.

j) Nos obligations

Au cours de la présente année financière, le gouvernement a effectué deux nouveaux emprunts et remboursé, à même le fonds d'amortissement, un emprunt contracté le 1er janvier 1914 sur le marché de Londres.

Le premier des deux nouveaux emprunts est un emprunt de renouvellement. Tous se rappellent qu'en 1952, le gouvernement de la province avait emprunté à court terme, au taux sans précédent de 1½%, une somme de \$26,050,000, afin de rembourser deux anciens emprunts. Le 15 avril 1953, le gouvernement a profité d'un marché favorable pour emprunter une somme de \$26,000,000 à 4%, pour une durée de treize ans, afin de rembourser l'emprunt précédent. D'autre part, il y a quelques jours seulement, soit le 1er février 1954, le gouvernement a effectué un nouvel emprunt de \$25,000,000 à 3¾% dont l'échéance est fixée au 1er février 1967. Le produit de cet emprunt est destiné à rembourser au fonds consolidé du revenu, des dépenses imputables au capital faites pour des constructions de voirie et de ponts, ainsi que pour com-

bler des avances consenties à l'Office du crédit agricole et à l'Office de l'électrification rurale.

L'aspect le plus significatif de cette transaction financière consiste dans le fait que depuis la hausse des taux d'intérêt, il y a trois ans, Québec a été la première province à effectuer sur le marché canadien un emprunt à long terme, à un taux inférieur à 4%. L'émission a été vendue à un syndicat composé des principales banques et des maisons de courtage les plus importantes du pays. Ces institutions financières ont ainsi reconnu l'excellent crédit de notre province. D'ailleurs, le 25 janvier dernier, nous pouvions lire sur la même page de la *Gazette* de Montréal, deux annonces: la première concernant l'émission de la province de Québec au taux de 3 $\frac{3}{4}$ % et la seconde concernant une émission de la province du Nouveau-Brunswick, au taux de 4 $\frac{1}{4}$ %.

Le 1er janvier 1954, le gouvernement a remboursé complètement à même le fonds d'amortissement, un emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ % de £1,176,781, soit de \$5,727,000 au cours normal du change à l'époque de l'émission, à Londres, le 1er janvier 1914. Or, le fonds d'amortissement de cet emprunt s'élevait au 31 décembre 1953 à \$7,255,350, soit à une somme bien supérieure au montant nécessaire pour rembourser l'emprunt à son échéance. En effet, grâce à la dévaluation de la livre sterling qui est tombée de \$4.86-2/3 en janvier 1914 à \$2.73 à la fin de décembre 1953, ainsi qu'au placement avantageux du fonds d'amortissement, il est resté un surplus disponible de \$3,476,489, une fois que l'emprunt eût été intégralement remboursé.

L'excellent crédit de la province est connu non seulement au Canada et aux États-Unis, mais encore dans les pays d'Europe. Ainsi dernièrement, un groupe de financiers suisses ont offert d'acheter une émission d'obligations du Québec, à des conditions aussi avantageuses que celles que nous pouvons obtenir sur le marché canadien.

II

L'AUTONOMIE DES PROVINCES

Par la mise en vigueur de l'impôt provincial sur le revenu, le gouvernement de la province a posé un nouvel acte positif pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses obligations.

Les Pères de la Confédération ont voulu par la constitution de 1867, maintenir les provinces libres et souveraines dans un Canada grand et prospère. Ils ont voulu respecter les traditions locales, les aspirations des deux grandes races et à cette fin, ils ont confié à l'autorité fédérale certains pouvoirs bien définis, tout en conservant aux provinces les pouvoirs essentiels à leur vie économique, religieuse et culturelle.

Un auteur de droit international public définit ainsi l'autonomie: "Le pouvoir que possède une association d'hommes de formuler ses conditions d'existence, de constituer son gouvernement selon des principes et des idées propres, de fixer sa législation sans aucune intervention étrangère". Un autre ajoute que la souveraineté accordée aux provinces "implique le droit, pour un état, de régler sa vie intérieure".

Aucun juriste ne met en doute la souveraineté des provinces dans le domaine qui leur est propre. Les provinces peuvent favoriser la famille, la profession, la paroisse, la municipalité selon le génie particulier de leurs habitants. Elles peuvent légiférer sur la propriété et le droit civil, conformément aux traditions et à la mentalité de la population. L'article 93 de la constitution leur laisse pleine liberté dans le domaine de l'éducation. Bref, les provinces possèdent tous les pouvoirs essentiels à leur développement et à leur survivance, au triple point de vue moral, intellectuel et matériel.

Ai-je besoin d'affirmer qu'elles ont un droit incontestable à la taxation? L'article 92 donne aux provinces un droit clair et précis à la taxe directe. Elles doivent nécessairement avoir priorité dans ce domaine sur l'état fédéral, car, autrement, ce privilège peut devenir illusoire. L'impôt sur le revenu est une taxe directe que la province de Québec a le droit de prélever.

Si les provinces ne sont pas libres d'imposer les taxes directes dont elles ont besoin pour répondre à leurs obligations ou si l'état fédéral les utilise pour lui seul, l'Acte de la Confédération reste lettre morte et les provinces sont incapables de remplir leur mission.

Il ne me paraît pas superflu d'insister de nouveau sur le fait que l'Acte confédératif est le résultat d'un pacte entre les quatre provinces constituantes et les deux races française et anglaise. Qu'on relise les discours prononcés par les Pères de la Confédération et l'on demeurera convaincu que la théorie du pacte fédératif ne peut être mis en doute. Lisez spécialement les discours prononcés par Cartier, Langevin et Sir John A. Macdonald, les 3 et 6 février 1865. D'Arcy McGee parle d'une *convention solennelle* et finalement Sir John A. Macdonald affirme que l'Acte confédératif est de la nature d'un traité et ajoute en posant la motion préalable devant la Chambre:

"Voici une constitution que nous avons préparée pour le gouvernement futur de ces provinces. Nous nous sommes engagés à la soumettre à cette Chambre, exactement comme les gouvernements des autres provinces se sont engagés à leurs législatures respectives..."

Insistant sur le fait que le projet soumis ne pouvait être modifié, il ajoute:

"L'engagement que nous avons conclu avec les autres provinces serait brisé, — cette législature violerait "l'engagement solennel" que nous avons contracté envers les autres colonies, et nous aurions une constitution qu'aucune des autres provinces ne voudrait adopter. Nous savons qu'elles la rejetteraient, nous savons que le Bas-Canada se prononcerait comme un seul homme contre une pareille constitution."

Il ne me paraît pas nécessaire de citer les déclarations des nombreux juristes, des historiens et des hommes politiques qui ont affirmé le caractère spécial du pacte intervenu entre les provinces et les deux grandes races canadiennes. Certains économistes, en particulier depuis la publication du rapport Rowell-Sirois, soutiennent que l'Acte de 1867 est une loi pure et simple que le législateur peut amender à sa guise.

Vous me permettez, je l'espère, M. l'Orateur, de vous citer un jugement que les centralisateurs ne peuvent refuter. Ainsi, en 1937, le Conseil Privé affirmait (A. C. page 326 et suivantes) dans la cause de Attorney General of Canada and Attorney General of Ontario and others, que:

“Personne ne peut douter que la distribution des pouvoirs entre le parlement fédéral et les législatures provinciales, “est l’une des conditions les plus essentielles, probablement la condition la plus essentielle du pacte interprovincial auquel l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord donne effet.”

Et le Conseil Privé ajoutait :

“A ne considérer que la position du Bas-Canada, aujourd’hui la province de Québec, on pourrait dire que l’existence de la législation particulière qui est la sienne, en matière de propriété et de droits civils, dépend du respect loyal du droit constitutionnel de cette province à faire valoir la compétence exclusive de sa législature en ces matières.”

De plus, le gouvernement fédéral lui-même s’est servi de l’expression “pacte confédératif”, le 14 août 1937, lorsque par un arrêté ministériel, il formait la commission Rowell-Sirois chargée d’enquêter sur les relations fédérales-provinciales. L’arrêté no 1908 mentionne expressément : “qu’il est opportun d’examiner de nouveau les bases sur lesquelles repose le *pacte confédératif* du point de vue financier et économique”.

Il est vrai que la version anglaise de l’arrêté ministériel n’utilise pas le mot “pacte”. Cependant, au Canada les deux langues ne sont-elles pas officielles ? Les documents publiés dans l’une ou l’autre des deux langues ne font-ils pas également preuve ? Vous serez intéressé, M. l’Orateur, de lire cet extrait du volume des recommandations de la commission Rowell-Sirois :

“Au cours de notre travail, écrivent-ils, nous avons appris à apprécier comme jamais auparavant l’œuvre des Pères de la Confédération . . .

Ils ont fait approuver un régime politique dans des circonstances qui, aux yeux d’un grand nombre de gens le revêtu de ce “caractère sacré que possède le traité le plus solennel.” Leur œuvre a posé le fondement de l’unité nationale et du régime confédératif, deux choses que notre mandat nous enjoint de respecter.”

Cette citation contient donc une admission bien précise à l’effet que la commission Rowell-Sirois elle-même donnait à l’Acte confédératif “*le caractère sacré que possède le traité le plus solennel.*”

Si dès lors, suivant l’opinion de nos meilleurs juristes, l’Acte confédératif est un pacte entre deux races, la province de Québec, foyer de la race française en Amérique, possède le droit incontestable d’obtenir les revenus suffisants pour assurer son développement matériel, moral et culturel.

Dans l’esprit des Pères de la Confédération, les provinces possédaient-elles au moins la priorité dans le domaine de la taxation directe ? Lord Carnarvon, chargé de présenter l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord à la Chambre des Lords, s’exprimait ainsi :

“Les principales catégories de sujets réservés aux législatures locales sont . . . le prélèvement de fonds par l’impôt direct. Les diverses provinces, qui ont maintenant la faculté de prélever des recettes à leur gré, cèdent au parlement central toutes leurs prérogatives à cet égard, sauf dans le domaine de l’impôt direct.”

Rien dans ces paroles ne peut permettre aux centralisateurs de conclure qu’à ce moment l’état fédéral pouvait utiliser la taxe directe au détriment des provinces. Du reste, Sir Alexander Galt, premier ministre des Finances à

Ottawa, après la mise en vigueur de l'Acte confédératif, fit cette déclaration importante au cours des débats de 1865:

“En transférant au gouvernement général toutes les grandes sources de revenus et en mettant à sa disposition, à une seule exception, celle de la taxe directe, tous les moyens à l'aide desquels on peut faire contribuer l'industrie du peuple aux besoins de l'Etat . . .”

Ne résulte-t-il pas de ces importantes déclarations que l'intention des Pères de la Confédération était de laisser aux provinces la priorité dans le domaine de la taxe directe ?

La lutte entreprise au Canada en faveur d'une plus grande centralisation des pouvoirs entre les mains de l'état fédéral, au détriment des provinces, n'est pas unique au monde. Une lutte semblable se poursuit aux États-Unis, et j'ai cité, l'an dernier, des écrivains américains qui ont loué l'attitude énergique et ferme de l'honorable Premier Ministre du Québec dans sa lutte contre la centralisation.

Il y a quinze jours le *Wall Street Journal* publiait un passage d'une lettre écrite en 1816 par un ancien président des États-Unis, Thomas Jefferson, à son ami Joseph-C. Cabell:

“Le meilleur moyen d'obtenir un gouvernement à la fois sain et compétent est d'éviter de confier à un seul toutes les attributions. Il est préférable de les répartir entre différents gouvernements, en confiant à chacun exactement les fonctions qui entrent dans sa compétence. Que soient confiées au gouvernement national la défense de la nation ainsi que ses relations étrangères et fédérales; aux gouvernements des états, les droits civils, les lois, la police et l'administration de l'état en général; aux comtés, les fonctions locales qui les concernent et à chaque paroisse, ce qui entre dans sa propre sphère. La meilleure solution et celle qui produira les meilleurs résultats est de diviser et de subdiviser les attributions de ces républiques et de les soustraire à celles de la grande république nationale jusqu'à ce qu'on arrive, étape par étape, à l'administration de chaque ferme par le fermier qui en est le propriétaire, en subordonnant à chaque personne ce qu'avec ses propres yeux elle peut surveiller.

Qu'est-ce qui a détruit la liberté et les droits de chaque citoyen dans tous les gouvernements qui ont depuis toujours existé sous le soleil ? La généralisation et la concentration de toutes les responsabilités et de tous les pouvoirs en un seul organisme, que ce soient les autocrates de Russie ou de France, ou les aristocrates du sénat vénitien.”

Le bon sens de ces commentaires est encore d'actualité.

La lutte se poursuit, je le répète, dans toutes les fédérations, aux États-Unis, en Australie, en Suisse, en Afrique du Sud. Dans les fédérations américaine et australienne, il n'est pas question de “protéger les droits religieux, ethniques, linguistiques, culturels d'une minorité”. Au Canada, il y a une double culture, des religions différentes, des traditions diverses, que le fédéralisme seul permet de sauvegarder.

Voyez, par exemple, M. l'Orateur, le numéro du mois de septembre 1953 de la grande revue anglaise *The Round Table*. Dans un article intitulé “Taxing Powers in a Federation”, elle rappelle les luttes livrées au cours des dernières années par les états de l'Australie contre le pouvoir fédéral, pour maintenir leur autonomie financière. Le conflit entre les états et l'état fédéral atteignit une telle gravité, qu'en 1933, l'état de l'Australie de l'Ouest vota en fa-

veur de la sécession et demanda au gouvernement britannique de faire amender en conséquence la constitution australienne. En 1942, au cours de la dernière guerre, le gouvernement fédéral de l'Australie décida d'utiliser pour lui seul l'impôt sur le revenu et de donner aux états provinciaux des subsides correspondant au revenu perçu par eux durant l'année antérieure. Cette législation d'un caractère temporaire donna naissance à de nouveaux conflits: protestations de tous les états et revendications de leur autonomie financière. Le premier ministre Menzies de l'Australie, lui-même, a dénoncé cette centralisation. Au cours d'un débat récent, il a exprimé l'opinion que le système fédéral serait détruit "will break down hopelessly" si la situation n'était pas corrigée et monsieur Menzies ajoutait: "Mon gouvernement croit que la solution présente n'est pas du tout satisfaisante et que nous devrions faire de notre mieux pour la résoudre par le rappel de cette loi". Le juge en chef de la Haute Cour d'Australie, Sir John Latham, déclarait de son côté: "Si un système fédéral avec une indépendance réelle pour les états doit être maintenu, les états doivent avoir des ressources financières sous leur propre contrôle et raisonnablement adéquates à leurs responsabilités."

Le *Sydney Morning Herald*, du 30 juin 1953, proclamait que "la perception de l'impôt sur le revenu, et sa distribution entre sept gouvernements qui en ont besoin détruit tout l'équilibre de la fédération et fait d'états nominalement souverains des parents pauvres du Commonwealth, des mendiants et même des mendiants irresponsables et extravagants".

Cette situation et ces commentaires énergiques du grand journal australien, M. l'Orateur, vous démontrent d'une façon péremptoire que dans tout le Commonwealth des nations britanniques, la province de Québec n'est pas la seule à déplorer la centralisation financière et il n'est pas trop exigeant d'espérer que les membres du gouvernement fédéral manifestent le même respect de l'autonomie provinciale que le Premier Ministre de l'Australie.

Au cours de la présente session, le gouvernement a présenté un projet de loi destiné à rétablir, pour trois ans, l'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement a besoin de revenus additionnels pour le règlement du problème des universités. L'expansion continuelle de la province requiert une somme plus grande d'assistance dans le domaine de la santé et de l'éducation, et cette assistance est essentielle puisqu'elle doit procurer aux citoyens des services auxquels ils ont droit.

Cette loi de l'impôt sur le revenu n'est pas la première loi du genre dans la province. La première a été mise en vigueur par un gouvernement libéral, car elle a été sanctionnée le 22 juin 1940. Cette loi de 1940 imposait même tout le revenu de l'année 1939 et finalement, cet impôt devait être cédé deux ans plus tard au gouvernement fédéral, en vertu de l'entente fédérale-provinciale de 1942. Les membres de l'Opposition ont donc cru, au moins en 1940, à la nécessité pour le gouvernement de la province de faire appel à l'impôt sur le revenu des particuliers pour obtenir de nouveaux revenus.

D'ailleurs, lorsque le gouvernement fédéral a imposé pour la première fois en 1917, le revenu des particuliers, Sir Thomas White, qui était alors Ministre des Finances, a déclaré expressément à la Chambre des Communes, le 15 mai:

"L'impôt sur le revenu tombe sous la juridiction de la province et se prête parfaitement aux besoins de la province et de la municipalité. A mon avis, le

gouvernement fédéral ne devrait recourir à la taxe sur le revenu que lorsque cet impôt devient d'une nécessité indispensable dans l'intérêt du pays."

Il admettait alors que cette taxe directe, comme toutes les autres taxes directes, demeurerait une attribution des gouvernements provinciaux et par là il confirmait l'opinion de plusieurs juristes et de nombreux historiens. Le rétablissement d'un impôt provincial sur le revenu constitue, je le répète, un acte positif d'autonomie puisque nous entrons dans un champ de taxation qui nous appartient indubitablement d'après la lettre et l'esprit de la Constitution canadienne.

D'ailleurs, lorsque le gouvernement fédéral apporta des amendements à la loi de l'impôt sur le revenu en 1946, il admit la légitimité de l'impôt sur le revenu pour les provinces puisqu'il permit à cette époque une déduction de l'impôt sur le revenu provincial jusqu'à concurrence de 5% de l'impôt sur le revenu fédéral. Voici ce que dit cette loi:

"9. Que, pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, un contribuable, autre qu'une association ou une société par actions, puisse déduire de l'impôt qu'il devrait autrement acquitter la somme d'impôt sur le revenu versé par lui au gouvernement d'une province où il demeure, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de l'impôt qu'il devrait autrement acquitter."

Plusieurs personnes ont trouvé cette concession extrêmement limitée, mais elle exprimait quand même une reconnaissance du droit des provinces à l'impôt sur le revenu. D'ailleurs, voici ce que déclarait à ce sujet, l'honorable Douglas Abbott, le 25 juillet 1946:

"Il convient peut-être que je fasse le bref exposé habituel sur cet article, qui donne suite à la partie de l'offre du gouvernement fédéral aux provinces, relative à l'impôt sur le revenu prélevé par un gouvernement provincial qui décide de ne pas conclure d'accord avec le gouvernement fédéral. Nous proposons que toute personne assujettie à un impôt provincial sur le revenu en 1947 puisse déduire ledit impôt provincial de son impôt fédéral jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de l'impôt payable au Dominion."

Que voulait dire monsieur Abbott? Analysons le sens de son discours. Il se résume à cette proposition:

"Je reconnais votre droit à l'impôt sur le revenu; mais je vous offre cinq centins dans la piastre. Je garde 95 centins pour mon gouvernement."

Je me demande si les députés fédéraux canadiens-français étaient bien fiers de ce traitement d'une générosité sans pareille envers Québec, la province mère de la Confédération canadienne.

En imposant de nouveau, pour trois ans, le revenu des particuliers, le gouvernement de la province veut continuer à faire face aux obligations qui lui sont dictées par la constitution. D'ailleurs, je le répète, l'essence même d'une fédération est de permettre aux états fédérés d'organiser leur vie propre suivant leurs traditions et suivant les besoins de leur population. Dans le volume qu'il publiait à la veille de la deuxième grande guerre, sous le titre *Conscience de la Suisse*, Gonzague de Reynold, le grand historien helvétique écrivait:

"Pourquoi les États se sont-ils fédérés? Pour conserver leur autonomie, leur personnalité, non pour les sacrifier au pouvoir central. Défendre, sauvegarder,

illustrer l'autonomie, la personnalité de chaque État, telle est la mission du pouvoir central, telle est sa raison d'être. S'il trahit sa mission, il perd sa raison d'être, il sort de sa légalité.

Lorsque le pouvoir central se substitue au gouvernement intérieur de chaque État confédéré, il y a usurpation de sa part. Le pouvoir central, n'étant que l'émanation des États confédérés, ne doit connaître directement que ceux-ci et ne doit s'adresser que par leur intermédiaire à leurs peuples. En revanche, le pouvoir central doit être fort dans son domaine propre: à l'extérieur, la défense de la Confédération qu'il représente vis-à-vis de l'étranger; à l'intérieur, le maintien de la Confédération selon le pacte qu'elle s'est donné . . .

Le fédéralisme a pour mission de se fonder lui-même sur l'autonomie de ces milieux, d'en être l'expression et le défenseur, et de leur donner une première forme politique, une forme d'État. Ce que ne saurait faire le pouvoir central trop éloigné de la vie, de ses besoins et de ses sources . . .”

Gonzague de Reynold, philosophe et historien de réputation internationale, a toujours été le champion de l'autonomie cantonale en Suisse et il s'est toujours opposé avec énergie aux tentatives centralisatrices de l'état fédéral dans son pays. Permettez-moi de citer encore ce passage du même ouvrage:

“Ce qui peut la détruire (la fédération) ce sont les centralisations qui éteignent les foyers de culture, les unifications qui stérilisent la vie . . .

Unifier, centraliser, étatiser, c'est préparer le lit du national-socialisme; faire du socialisme, c'est faire la moitié du national-socialisme . . .

Unifier n'est pas unir. Unifier est de l'ordre matériel; unir, de l'ordre moral. On unifie les choses, mais on unit les êtres, et souvent, en unifiant les choses, on désunit les êtres . . .

Centraliser n'est pas concentrer. Entre l'un et l'autre, il y a la même différence qui sépare l'ordre matériel et l'ordre moral . . . Centraliser, c'est encore détruire — pour nous la plus grave, la plus irrémédiable des destructions: celle de la Confédération helvétique. Centraliser, c'est agir contre notre terre et notre histoire. Mais la centralisation, elle aussi, n'a qu'une apparence de solidité. Force en surface, faiblesse à la base. Il suffit de frapper un seul coup au centre pour que tout s'écroule . . .

L'étatisme est une tyrannie et une tyrannie stérile . . . Lorsque l'étatisme règne, la démocratie n'est plus qu'un stade pour jeux électoraux: le peuple est proclamé souverain, les citoyens votent, mais les hommes ne sont plus libres . . .”

J'ai déjà, M. l'Orateur, évoqué, à plusieurs reprises, la résistance que la province de Québec a toujours, avant 1940, opposée aux menées centralisatrices de l'état fédéral. Dernièrement, en feuilletant de vieux journaux, je trouvais dans le *Soleil* du 17 novembre 1920 un compte-rendu intéressant d'un discours prononcé à Montréal, au Club de la Réforme, le 16 novembre 1920, par l'honorable Louis A. Taschereau, alors premier ministre de la province de Québec:

“Lors de la Confédération qui était un compromis, disait-il, les provinces en cédant une grande part de leurs revenus au gouvernement central avaient droit au quart des recettes fédérales. Or, aujourd'hui, elles reçoivent une proportion de ce revenu variant de 2 à 3%. A ce sujet, de nombreuses délégations eurent lieu auprès des autorités intéressées mais toujours l'on refusa d'augmenter le subside provincial. L'on prit un moyen détourné à Ottawa. Ainsi, au sujet de l'agriculture on nous disait: Soumettez-nous votre programme et si nous l'acceptons, nous vous allouons \$300,000.

Actuellement, l'agriculture qui relève entièrement du domaine provincial est contrôlée dans une grande mesure par le pouvoir fédéral. Ceci fut fait avec une grande habileté et l'on ne s'est pas arrêté là.

Il y a quelques années, le pouvoir central votait une somme de dix millions pour des bons chemins, à condition que les provinces dont relève la voirie, lui soumettent leur programme. La même ingérence eut lieu concernant l'octroi pour la construction de logements d'ouvriers. Mais l'on n'était pas pour s'arrêter en si bonne voie, et cette même influence que l'on soupçonne venir de l'autre côté, décidait de s'attaquer à l'instruction publique.

Il est question qu'Ottawa vote des subsides à l'éducation dans les différentes provinces pourvu que l'autorité fédérale ait une certaine mainmise sur nos efforts techniques et autres.

Or nous considérons l'instruction publique comme l'un de nos droits sacrés et nous ne souffrons pas qu'aucune autorité fédérale y porte atteinte . . .

Comme vous le voyez, Messieurs, il y a une conspiration dirigée contre les provinces et en particulier contre la province de Québec. Je vous demande de réfléchir à tout cela afin que nous puissions présenter un front uni aux attaques du pouvoir fédéral. Nous appartenons à un grand parti qui a des traditions glorieuses et un noble avenir. Soyez des libéraux sans compromis et sans alliage, dignes des fondateurs de ce grand parti. Soyez de ces libéraux qui n'accepteront jamais de pis aller qui ne sauraient être que défavorables à notre province."

L'honorable Alexandre Taschereau dans cette circonstance défendait avec énergie l'autonomie du Québec. Ce même jour, au même endroit, l'honorable Ernest Lapointe, chargé de tirer la conclusion de l'exposé politique qui venait d'être tracé par l'honorable Taschereau, déclarait à son tour :

"Que monsieur Taschereau me permette de lui dire qu'aussi longtemps qu'il prêchera la doctrine libérale comme il l'a fait ce soir, il pourra compter sur un fidèle soldat dans la personne de celui qui vous parle. Comme l'honorable Premier ministre vous l'a si bien démontré tout à l'heure, Ottawa veut ni plus ni moins nous acheter et plusieurs citoyens de cette province ne semblent pas assez protester contre ce piège. Nous, de la province de Québec, nous ne devons pas laisser échapper aucune parcelle de notre autonomie et de nos droits. C'est pour cette raison que je suis heureux de voir à la tête de la province un homme de l'étoffe de l'honorable Alexandre Taschereau."

Quelques jours après cette réunion, avait lieu à l'hôtel Viger, un autre grand ralliement du parti libéral. Cette fois, l'honorable Alexandre Taschereau dénonça de nouveau avec vigueur les empiètements du fédéral :

"Il y a peu d'années, disait-il, on présentait dans notre législature, une motion invitant Québec à sortir de la Confédération. Notre députation fut alors unanime à rejeter cette motion. Pour empêcher que ce mouvement ne renaisse et ne reprenne une plus vive impulsion, il faut que les autorités fédérales cessent d'ignorer et l'esprit qui a inspiré la Confédération et les conditions qui ont présidé à son développement et qui sont indispensables à son maintien.

La Confédération fut un pacte entre les diverses provinces. Un pacte ne peut durer que s'il est respecté . . .

La question financière fut évidemment une des clauses essentielles du compromis. Les provinces cédèrent au pouvoir central leurs droits de douane et d'accise pour recevoir en retour environ 20% du revenu total du Dominion, et subvenir aussi à leurs besoins.

Or, que constatons-nous? Nos besoins ont décuplé; l'instruction publique, l'agriculture, la colonisation, la voirie, exigent des dépenses énormes, et c'est à ce moment-là que les provinces ne reçoivent plus que 2% du revenu fédéral, au lieu de 25% qui était la base de l'entente. L'injustice est criante. Les provinces s'en sont émues et à plusieurs reprises ont convoqué des conférences à Ottawa. Mais encore là on nous refusa net de nous rendre justice et sous prétexte d'effectuer une compensation on eut recours à un système plus propre à détruire la Confédération."

Les Pères de la Confédération nous ont donné une formule précieuse de gouvernement. Cette formule nous a permis de passer de l'état de colonie à l'état de grande nation. Elle a permis aux deux grandes races qui habitent le pays de se développer librement suivant leurs traditions et leur culture. C'est une formule que d'autres pays rêvent d'appliquer pour solutionner des difficultés politiques qui n'existent pas au Canada. Ces jours derniers, je lisais, sous le titre "Une force politique en réserve", les commentaires du grand historien Daniel Rops, sur les difficultés politiques de la France, à l'occasion de l'élection d'un successeur au président Vincent Auriol. Daniel Rops écrivait :

"Il serait relativement facile, si on le voulait demain, de définir la France comme une fédération de grandes régions géographiques dont chacune, sur le plan de ses intérêts humains immédiats, se verrait reconnaître une large autonomie, le gouvernement central, où la lutte des partis se situerait sur le plan des idées générales et des grands principes, ayant surtout un rôle d'arbitre entre ces diverses entités et d'animateur pour l'ensemble de l'activité nationale.

De telles idées paraissent peut-être singulièrement audacieuses et inattendues; il est cependant hors de doute qu'elles commencent à faire leur chemin. Au congrès des Maires de France, bien des interventions y ont fait allusion; M. Monnerville, président du Sénat, a même fait un discours du meilleur style "fédéraliste". Et si l'on regarde au-delà de nos frontières, l'exemple du fédéralisme suisse ou, plus récent, celui de la République fédérale allemande, ne sont pas sans suggérer des réflexions singulièrement favorables à de telles perspectives."

Cette formule politique, notre pays la possède et c'est son devoir de lutter pour la conserver.

III

CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1954-55

Le budget soumis aux membres de la Législature pour l'année 1954-55 prévoit des revenus pour un montant de \$322,955,400. (1) Les dépenses ordinaires s'élèveront à \$269,655,660, laissant un surplus au compte ordinaire de \$53,299,740. Le gouvernement prévoit également des dépenses imputables au capital pour une somme de \$51,591,000.

Le gouvernement estime que le nouvel impôt sur le revenu des particuliers lui rapportera la somme de \$22,000,000, alors que la plupart des autres sources de revenu accuseront encore en 1954-55, de légères augmentations. Nous croyons que la période de prospérité dont la province a joui au cours des dernières années se poursuivra, et que l'industrie canadienne et l'industrie québécoise augmenteront leur puissance de rendement, même si certains facteurs, comme la crise du textile, nous inclinent à croire qu'elles touchent au point de stabilité. Telle est du reste, M. l'Orateur, l'impression qui se dégage d'une étude publiée la semaine dernière dans le *Financial Post*, de Toronto, sous le titre: "The Fabulous Market of Changing Quebec".

Les dépenses totales de l'administration dépasseront \$300,000,000. (2) Cette somme est absolument nécessaire pour permettre au gouvernement de

(1) Cf. Tableau No 3.

(2) Cf. Tableau No 4.

remplir sa mission. L'état, croyons-nous, en se constituant l'auxiliaire de toutes les classes sociales, de la classe agricole et de la classe ouvrière aussi bien que de la classe industrielle, ne doit pas assumer le rôle de l'entreprise privée, mais lui procurer plutôt l'impulsion raisonnable qui lui permettra de remplir sa véritable tâche. L'état ne doit-il pas se constituer le protecteur des classes les plus faibles aussi bien que le médiateur entre les groupes que séparent des divergences d'intérêt? Cette attitude, M. l'Orateur, qui a toujours caractérisé les initiatives de l'Union Nationale, explique les solutions apportées aux problèmes économiques et politiques des dix dernières années. Rappelez-vous, par exemple, le règlement du problème de la Montreal Light Heat & Power, l'établissement d'un système d'électrification rurale, le paiement intégral des dettes des commissions scolaires, aussi bien que le règlement projeté du problème de nos collèges et de nos universités.

L'expansion industrielle du Québec, personne ne le conteste, a transformé radicalement l'économie de notre province en l'espace de dix ans. Cette transformation matérielle, assurément, ne doit pas altérer le sens des véritables valeurs, l'importance de la culture et de la vie de l'esprit. Nous comprenons que nos universités doivent adapter leur enseignement et aménager leurs laboratoires suivant les exigences de la science moderne. Nos collèges classiques, dont Étienne Parent appréciait le rôle, il y a un siècle, en les appelant des "citadelles nationales", ont besoin de ressources additionnelles pour rester fidèles à l'humanisme intégral et continuer à former des hommes de valeur et de caractère. Le règlement de ces problèmes d'importance capitale permettra à nos collèges et à nos universités de remplir convenablement leur mission. Il permettra aussi à des milliers de jeunes gens de recevoir la formation humaniste et scientifique dont ils ont besoin pour occuper dans la vie sociale et dans l'économie de demain les positions qui leur appartiennent.

Le *Financial Post* de la semaine dernière notait l'accroissement du nombre des industriels canadiens-français et leur influence dans la vie de la nation:

"Le Canadien français, écrit son rédacteur, M. Peter Newman, a toujours eu de nombreux besoins; maintenant, pour la première fois, il a les moyens d'y répondre. Hier, la grande majorité des Canadiens de langue française étaient des employés; maintenant, ils sont des patrons et leur nombre augmente à vue d'œil."

Le grand journal notait également l'importance grandissante du marché canadien-français pour les industriels du pays. D'après ses statistiques, la valeur du marché de la province de Québec atteignait pour 1952, \$4,103,000,000, alors que \$3,017,000,000 étaient contrôlés par des Canadiens de langue française. Ces chiffres révélateurs soulignés par un journal de langue anglaise, nous permettent de conclure que la population de langue française contrôle actuellement les trois-quarts de l'économie de notre province. C'est pourquoi nous estimons qu'il est de primordiale importance, tant pour la formation de la jeunesse que pour l'expansion et le progrès du Québec, qu'une solution prochaine soit apportée par le gouvernement au problème de nos collèges et de nos universités.

Après une étude approfondie de cette question très complexe, le gouvernement a décidé de refuser, dans le domaine éducationnel, d'accepter l'ingérence de l'état fédéral. Cette sage attitude, à mon avis, n'est pas unique dans le monde contemporain. En 1949, une commission d'enquête a été formée aux États-Unis par l'Association des universités américaines, la Fondation Rocke-

feller et la Fondation Carnegie. Pendant trois ans, de 1950 à 1953, les membres de cette commission, choisis parmi l'élite du monde universitaire de la grande république, ont poursuivi un travail gigantesque. Ils ont étudié la situation financière d'environ 1,500 institutions d'enseignement. Leur rapport volumineux repousse comme une grave atteinte à la liberté de l'éducation, la continuation de l'aide fédérale aux collèges et aux universités.

Permettez-moi de citer, M. l'Orateur, quelques-unes de leurs conclusions:

"C'est à la lumière de l'expérience concernant l'aide actuellement accordée par le gouvernement fédéral que doivent être établies les relations futures entre le gouvernement fédéral et le régime de l'enseignement supérieur. Dans le seul but d'assurer le bien-être et la sauvegarde de notre pays, il convient de réfléchir clairement et impartialement sur cette question qui est la plus importante à laquelle notre Commission a dû faire face et que nous nous sommes attachés à examiner avec soin . . .

Néanmoins, après avoir pesé toutes ces considérations, la Commission a abouti à la conclusion unanime que notre nation devrait maintenant cesser de mettre en vigueur de nouveaux programmes d'appui fédéral direct aux collèges et aux universités. Nous estimons également qu'il n'est pas souhaitable que le gouvernement étende, au moyen de bourses, le champ d'application de son appui à des étudiants particuliers.

Notre gouvernement fédéral est une institution puissante; aucune autre entité n'est aussi prédominante dans notre nation. Il dispose de ressources financières énormes et est susceptible de jouir d'une puissance gigantesque. La puissance se traduit par des mesures de contrôle et la diversité disparaît à mesure que surgissent des mesures de contrôle. Soumis à des mesures de contrôle, nos centaines de collèges et d'universités suivraient les ordres d'une seule institution centrale et la liberté de l'enseignement supérieur disparaîtrait.

Ces craintes et ces avertissements ne sont pas le produit de notre imagination; ils peuvent en fait être prouvés. Dans l'administration des programmes pour l'épanouissement de l'enseignement supérieur, le gouvernement fédéral a clairement montré qu'il désire que son appui soit subordonné à des directives centralisées. Dans la situation actuelle, les institutions ont réussi à s'opposer avec succès à cette politique. Toutefois, il serait impossible d'y résister si les subsides fédéraux directs assumaient un rôle majeur dans le financement de l'enseignement supérieur.

Des mesures directes de contrôle ne manqueraient pas d'amener en fin de compte l'uniformité, la médiocrité et la soumission. La verve, l'initiative et l'originalité disparaîtraient. Les institutions agiraient d'après les directives du Congrès. Ceci ne doit pas arriver. De telles mesures de contrôle doivent être évitées. Nous ne connaissons personne, qui plaide en faveur de ces contrôles centralisés, mais ceux qui préconisent l'extension de l'appui financier fédéral s'engagent sur cette voie . . .

Nous estimons que le temps est venu de mettre fin à la tendance en faveur de nouvelles formes de subsides fédéraux. L'enseignement supérieur doit au moins avoir le temps de digérer ce qu'il a déjà entrepris et d'évaluer la pleine mesure des conséquences de ce qu'il accomplit actuellement avec l'appui du gouvernement fédéral. Il est nécessaire de permettre à d'autres sources une occasion de donner une indication de l'appui qu'elles peuvent accorder pour faire face aux conditions actuelles. On peut s'attendre à ce que la prochaine étape dans le domaine de l'appui fédéral fasse l'objet de subsides à des programmes éducatifs et de recherches dans des domaines plus abstraits. Nous sommes opposés à cette évolution . . ."

Le problème des universités canadiennes, M. l'Orateur, n'est pas radicalement différent de celui des universités américaines. Les arguments des membres de la Commission d'enquête américaine s'appliquent, à mon sens, aux maisons canadiennes d'éducation. Il convient d'observer tout d'abord que la

diversité est l'un des éléments fondamentaux d'un pays riche comme le nôtre, diversité de traditions, diversité de langues et diversité de culture. Le gouvernement réalise dès lors, qu'afin d'assurer l'avenir de la race française dans le Québec, il doit préserver jalousement sa juridiction exclusive en matière d'éducation et assumer en définitive une plus large responsabilité financière. Nous sommes heureux de nous imposer de nouveaux sacrifices pour permettre à notre jeunesse d'être mieux outillée afin d'exercer une influence plus considérable sur le développement de l'économie de demain. Nous sommes persuadés que le peuple canadien-français, généreux de nature et fier de ses traditions, sera aussi heureux de seconder l'initiative du gouvernement.

Au cours de l'an prochain, des sommes importantes seront donc consacrées à l'éducation et à la santé. J'ai dit, dans la première partie de mon exposé, l'effort considérable accompli par le gouvernement pour la protection de la santé. Je crois sincèrement que la province de Québec sera inférieure à nulle autre pour assurer aux générations de demain un avenir plus heureux.

Certes, M. l'Orateur, nous ne négligeons pas les problèmes d'ordre purement matériel, lesquels intéressent toutes les classes de la société. La stabilité de l'agriculture a toujours été la préoccupation primordiale du gouvernement de l'Union Nationale. Voyons maintenant quelles sont les réalisations de l'heure présente. D'après le *Financial Post* du 6 février dernier, les fermes de la province de Québec ont retiré, en 1953, de la vente de leurs produits, une somme de \$311,000,000, somme 35% plus considérable qu'elle n'était en 1939, avant la dernière guerre. Le même journal félicite les cultivateurs canadiens-français du Québec de moderniser leur entreprise afin d'augmenter ainsi le rendement de leur terre. De 1939 à 1953, signale-t-il, les sommes consacrées à l'achat de tracteurs de ferme sont passées de \$401,000 à \$9,000,000. Aujourd'hui, 60,000 fermes de notre province sont électrifiées et les compagnies d'énergie électrique, ainsi que les coopératives d'électricité, ajoutent dans les régions rurales, chacune pour leur part, tous les ans, environ 400 milles de lignes de distribution.

Certes, si le gouvernement doit accorder une attention toute particulière aux demandes croissantes d'énergie électrique formulées par le commerce et l'industrie, il considère plus impérieuse encore la nécessité de permettre à un nombre de plus en plus considérable de cultivateurs, d'ouvriers, de colons et de pêcheurs, de bénéficier des avantages de l'électricité. Ainsi, suivant le *Financial Post*, 73% des fermes du Québec sont maintenant électrifiées, comparativement à 11% en 1944. D'autre part, *Le Soleil* du 21 décembre dernier, écrivait ce qui suit:

"Le gouvernement vient en aide à tous ces organismes par l'intermédiaire de l'Office de l'électrification rurale qui dispose désormais de fonds plus abondants pour répondre à tous les besoins. Le montant global de ses disponibilités s'élève maintenant à 25 millions dont près de 20 millions se trouvent déjà engagés dans des travaux d'importance. Son but ultime est d'apporter à l'exploitation de la ferme une aide indispensable qui révolutionne toute l'économie rurale; l'électricité vient simplifier le travail de l'agriculteur et accroître en même temps son rendement; les fermes produisent davantage, avec un si puissant élément qui s'ajoute à la mécanisation des travaux des champs.

L'électricité apporte le bien-être dans tous les foyers à la ville comme à la campagne; elle diminue les heures de travail de la ménagère qui n'est plus astreinte aux durs ouvrages d'autrefois; elle facilite à l'étable le soin des animaux et la traite des vaches et elle contribue à promouvoir une meilleure production de

l'industrie laitière. Bref, l'électrification rurale est le plus grand bienfait qu'une administration prévoyante puisse donner à l'agriculture du Québec."

Assurément, M. l'Orateur, les ressources considérables d'énergie électrique dans notre province constituent sa plus grande richesse. Aussi, sont-elles le principal facteur de notre expansion industrielle. Au cours de la seule année 1953, la production d'énergie électrique dans le Québec a augmenté de 7.2% comparativement à 1952. Au cours de 1953, 462,000 nouveaux chevaux-vapeur ont été mis à la disposition du consommateur québécois, pour porter la production du Québec à 52% de toute la production canadienne.

Il n'est donc pas étonnant de lire les commentaires du *Canadian Journal of Commerce*, du 9 décembre dernier, dans un article intitulé: "Quebec Offers Unrivalled Industrial Facilities":

"La province de Québec est la plus grande des provinces canadiennes, car elle couvre une superficie d'environ 600,000 milles carrés. Elle est dotée d'immenses richesses, les unes déjà utilisées, les autres susceptibles de développement. L'industrie primaire et manufacturière y est très diversifiée.

Quatre mille nouvelles industries se sont établies dans la province de Québec depuis la fin de la dernière guerre. Il y a dans la province de Québec 12,000 entreprises, dont la production annuelle a une valeur de \$4,000,000,000. Ces entreprises fournissent du travail à 400,000 personnes. Le progrès industriel de la province a largement contribué à la prospérité du Canada qui est aujourd'hui une des premières nations industrielles du monde.

Cette importante évolution industrielle d'une province autrefois agricole est la conséquence d'un puissant potentiel hydroélectrique, de riches forêts, de nombreuses ressources minières et de voies faciles de communications par terre et par eau.

Les ressources hydroélectriques ont joué un rôle prédominant en ces dernières années. La province de Québec n'a jamais été obligée de rationner ses consommateurs industriels ou domestiques. La production atteint aujourd'hui 6,000,000 de chevaux-vapeur, tandis que des cours d'eau et des rapides qui n'ont pas encore été harnachés constituent une réserve d'accès facile de plus de 10,000,000 de chevaux-vapeur. Cette réserve est une garantie pour l'avenir. Les fleuves, les cours d'eau et les chutes du bassin du Saint-Laurent constituent peut-être la ressource naturelle la plus importante de la province de Québec. Ces richesses hydrauliques transformées en électricité qui se vend au prix le plus bas de toute l'Amérique du Nord, ont permis et rendu possible le développement des autres ressources de la province et ont favorisé l'organisation de ses nombreuses industries."

Le rédacteur financier du *Montreal Daily Star* écrivait, le 28 janvier dernier, que la quantité d'énergie électrique utilisée au Canada en 1953 s'établissait à 60,000,000,000 kwh. La province de Québec seule avait produit 31,000,000,000 kwh, soit le double de la consommation avant la guerre de 1939 — alors que tout le reste du Canada en produisait 29,000,000,000. Au cours de l'année 1954, notre province verra la construction de nouvelles usines et de nouveaux barrages et la production hydroélectrique de notre province en 1956 atteindra 8,200,000 c.v. Ainsi, des milliers de chevaux-vapeur deviendront disponibles d'ici quelques mois pour la consommation industrielle et la consommation domestique, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Il n'est donc pas étonnant qu'à l'heure actuelle, une usine canadienne sur trois prenne naissance dans notre province. C'est le Québec qui fournit 30% de la production industrielle de tout le pays, laquelle, pour 1953, est d'une valeur d'environ \$5,000,000,000. Aujourd'hui, 450,000 personnes sont employées

par l'industrie du Québec et depuis 1945, nos 4,500 nouvelles industries ont exigé des placements de capitaux d'une valeur totale de \$1,000,000,000. De 1946 à 1951, 41% des nouveaux établissements industriels canadiens se sont fixés dans notre province.

"Le visage du Québec, ainsi que l'écrivait M. Harry Bernard dans "Le Courrier de Saint-Hyacinthe" du 23 octobre 1953, se modifie de jour en jour. Il ne ressemble, ne ressemblera jamais plus à ce qu'il fut dans le passé. Nous laissons loin en arrière l'époque où l'on disait de la province qu'elle n'avait que deux industries: celles de la pulpe de bois et du papier. Partant de ces simples données, M. John-L. Pye vient de consacrer un remarquable article au nouvel essor industriel de la province française du pays, dans l'important journal financier qu'est le "Financial Times". Cette province, souligne-t-il d'abord, commence par se permettre la distinction d'être la grande centrale électrique du Canada. Grâce à des rivières innombrables, qui ont leur source en montagne, un volume d'eau presque inépuisable et de multiples barrages pour la conserver jusqu'à utilisation, elle produit aujourd'hui plus de la moitié du potentiel hydroélectrique du pays, soit quelque sept millions de chevaux-vapeur. Cette énergie travaille. A cause d'elle, et de ses ressources forestières, le Québec est le plus grand producteur au monde de pulpe et de papier-journal. En 1952, l'une et l'autre atteignaient à une valeur globale d'un milliard deux cents millions au pays, la province de Québec fabriquant quelque 45 pour cent du papier-journal, ou plus d'un quart de la production mondiale. A cause de son électricité, la province est celle aussi de l'affinage des métaux, comme en témoigne l'industrie de l'aluminium, basée comme celle du papier sur la disponibilité en houille blanche. Au côté du papier, la pulpe de bois trouve des emplois de plus en plus nombreux, pour la fabrication de produits aussi différents que les textiles synthétiques, le cellophane, les plastiques, la planche isolante . . .

Le Québec tient aujourd'hui la tête des dix provinces canadiennes, en ce qui concerne la production des textiles, de la chaussure, de l'amiante, du tabac, de l'aluminium, de l'équipement ferroviaire. Les nouvelles usines ne se concentrent pas à Montréal ou Québec, mais à travers le territoire. Ville Saint-Laurent, dans la banlieue de la métropole, vit, en raison de l'industrialisation, sa population passer de 10,000 à 20,000 âmes entre 1941 et 1951. Dans la même période, Granby vit la sienne augmenter de 14,000 à 22,000 habitants. Ville Jacques-Cartier, qui n'existait pas en 1941, compte aujourd'hui 25,000 âmes. D'autres centres comme Shawinigan-Falls, Sherbrooke, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Cap-de-la-Madeleine, progressent aussi de façon rapide, à cause d'industries nouvelles. C'est sous le gouvernement de l'Union nationale, avec son appui et son encouragement, que ces multiples transformations s'opèrent. M. Pye ne manque pas de le souligner dans son article, auquel il donne une conclusion que nous faisons nôtre: "On peut dire, sans la moindre partisanerie, que le gouvernement Duplessis joua un rôle de première grandeur, non seulement dans la mise en valeur de nos ressources naturelles, mais aussi dans leur transformation en richesse matérielle — sous la forme de produits finis — grâce à l'application progressive et rationnelle d'un plan économique et d'un programme social qui se base sur une saine prévoyance."

Remarquez, M. l'Orateur, que cette transformation économique de notre province, qui provoque dans la presse les commentaires les plus élogieux, s'est produite alors que les travaux préparatoires à la mise en valeur de nos plus importantes découvertes ne sont pas encore terminés.

"En comparaison, dans un avenir pas trop éloigné, écrit le "Financial Post", la Ruhr et la Sarre mises ensemble seront des nains comparées au jeune géant en matière industrielle qui grandit actuellement sur les rives du Saint-Laurent."

Parcourons les divers domaines de l'activité économique et nous constaterons les progrès indiscutables accomplis depuis 1944. Ainsi, l'industrie de la pulpe et du papier a connu en 1953 une année record; la production de cette industrie qui s'élevait à \$199,172,000 en 1945, atteindra en 1953 la somme de

\$515,000,000. Voici d'ailleurs un tableau qui indique l'ampleur du développement de cette industrie depuis 1935:

	NOMBRE D'EMPLOYÉS	SALAIRES ET GAGES \$'000	VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION \$'000
Moyenne 1935-39.....	15,080	20,043	92,707
Moyenne 1940-44.....	18,316	32,130	167,964
1945.....	19,824	38,935	199,172
1946.....	21,685	48,413	265,990
1947.....	23,675	60,623	346,120
1948.....	23,894	69,148	393,347
1949.....	22,745	67,104	374,146
1950.....	22,900	72,551	421,720
1951.....	24,450	89,047	524,164
1952.....	23,900	92,618	508,124
1953 (estimation).....	24,500	97,000	515,000

La production minière de la province de Québec atteindra pour l'année 1953 le chiffre de \$253,000,000, chiffre trois fois plus considérable que celui de 1940, en dépit des grèves qui ont paralysé depuis plusieurs mois quelques-unes des usines de la région de Rouyn-Noranda. La valeur de notre production minière connaîtra une hausse considérable l'an prochain, lorsque l'exploitation du minerai de fer commencera dans l'Ungava et que les usines de Chibougamau et de Gaspé seront en opération.

Le 12 décembre dernier, j'avais l'honneur de représenter le Premier Ministre de la province, à l'inauguration officielle de l'usine de la compagnie Opemiska Copper Mines dans la région de Chibougamau. Nous assistions à l'ouverture de la première des quatre usines qui seront en opération d'ici quelques mois. Dès 1870 et surtout en 1903, la présence de précieux gisements miniers à Chibougamau était révélée au gouvernement provincial et pendant plus de 50 ans, rien n'avait été fait pour les mettre en valeur. J'étais donc heureux de dire, en exposant l'œuvre clairvoyante de l'Union Nationale dans cette région: "Nous vivons à ce moment une minute historique".

C'est la construction, par le gouvernement de l'Union Nationale, du chemin de Chibougamau d'une longueur d'environ 150 milles qui a permis le développement de cette région si pleine de promesses pour l'avenir. Une nouvelle ville est en construction sur les bords du Lac Doré. Un curé y exerce déjà son ministère et les enfants fréquentent une école magnifique. La ville est aussi pourvue des services publics, d'un système d'aqueduc et d'égoûts. Aujourd'hui, une usine est en opération et trois autres le seront plus tard, dès les premiers mois de l'année 1955, alors que l'Hydro-Québec terminera la construction de la ligne de transmission électrique.

La ville de Chibougamau attire déjà des centaines d'ouvriers qui y trouvent un travail rémunérateur. J'étais heureux, le 12 décembre, à l'occasion de ma visite, de féliciter les directeurs de l'Opemiska Copper Mines qui ont

eu la largeur de vue d'accorder à des Canadiens de langue française la très grande majorité de leurs postes de commande. Je suis convaincu qu'ils sauront se montrer à la hauteur de la confiance qui leur est accordée.

L'année 1954 marquera une date importante dans la vie industrielle canadienne, car elle verra les débuts de l'exploitation du minerai de fer dans le Nouveau-Québec. En effet, les directeurs de l'Iron Ore Company of Canada estiment pouvoir commencer l'expédition du minerai, dès le 1er août prochain. Leur objectif, fixé à 10,000,000 de tonnes par année, sera porté à 20,000,000 de tonnes dans un avenir prochain. Soulignons ici, M. l'Orateur, le fait que jamais dans le passé une somme aussi fabuleuse — \$225,000,000 — n'a été dépensée avant que les promoteurs de l'entreprise puissent retirer un seul centin de profit.

En 1954, la compagnie Gaspé Copper, filiale de la Noranda, continuera les travaux préliminaires à l'exploitation des 70,000,000 de tonnes de cuivre de la Gaspésie. Lorsque la construction de la ligne de transmission électrique de l'Hydro-Québec sera terminée, l'usine de la Gaspé Copper Mines commencera ses opérations. L'organisation de la ville de Murdochville est déjà très avancée; sa population atteindra bientôt, d'après les déclarations des autorités, le chiffre de plus de 4,000 personnes. Le *Financial Post* du 24 octobre dernier donnait une description détaillée des établissements de la Gaspé Copper Mines à Murdochville, sous le titre "The Big Things They're Doing in Land Cartier Forgot — Birth of a Quebec Giant".

Ces noms de Labrador, de Chibougamau, de Gaspé avec ceux de Leduc en Alberta, de Kitimat en Colombie canadienne, de Lynn Lake au Manitoba, sont comme des points lumineux sur l'horizon économique de notre province et de notre pays. Ils signifient: confiance dans l'économie de demain; ils nous apportent l'assurance d'une prospérité matérielle plus grande, d'une puissance commerciale plus rayonnante; ils sont, à l'heure actuelle, le point de mire des financiers du Canada et du monde entier. En présence de ces richesses offertes à l'initiative et à l'énergie créatrice de tout un peuple, souhaitons que les hommes politiques du monde trouvent les formules nécessaires pour assurer leur utilisation pour des fins pacifiques et non pas pour des fins de destruction.

Depuis quelques années, il est une industrie dans le Québec qui prend une importance de plus en plus considérable: l'industrie des produits chimiques. La production de ses usines évaluée en 1953 à \$250,000,000, procure actuellement des emplois à 18,000 ouvriers. Il faut regretter, toutefois, la position instable où se trouve l'industrie textile, dont la situation présente reste apparemment l'une des conséquences de nos difficultés commerciales avec l'extérieur. Cependant, la province de Québec conserve encore le premier rang pour l'industrie textile au Canada, et souhaitons que ses administrateurs trouvent la formule nécessaire qui permettra à la main-d'œuvre un emploi plus stable et plus rémunérateur.

Suivant la *Gazette du Travail* de mars 1953 — c'est ainsi que l'on désigne la publication officielle du ministère fédéral du Travail — l'expansion industrielle du Québec, au cours des cinq dernières années, a assuré 35,000 nouveaux emplois aux travailleurs de notre province. L'industrie manufacturière qui donnait du travail à 340,000 personnes au début de 1948, assurait la subsistance de 375,000 à la fin de 1952. Le gouvernement est heureux que cette expansion industrielle se traduise par un bien-être plus considérable pour un plus grand

nombre de familles de notre province. Il y a place dans toutes les nouvelles industries pour des ingénieurs compétents, pour des ouvriers spécialisés. Nos écoles d'arts et métiers et nos écoles techniques, au cours de la dernière année, ont été fréquentées par 30,000 élèves. Ce chiffre comprend les élèves qui suivent les cours du jour, ceux du soir ainsi que les cours de culture populaire. Le gouvernement fait donc sa large part pour assurer aux jeunes ouvriers des emplois lucratifs dans l'industrie et il est très heureux de coopérer avec la classe ouvrière. La création des centres d'apprentissage due à l'initiative de mon collègue, le Ministre du Travail, est une preuve irréfutable de la sollicitude du gouvernement pour les ouvriers.

L'autre jour, le Premier Ministre recevait une importante délégation de la Fédération américaine du Travail, et, dans le mémoire modéré et remarquablement bien rédigé soumis par la délégation, j'avais le plaisir de lire le passage suivant :

“La province de Québec a connu, au cours de l'année 1953, encore plus peut-être que durant les années qui ont précédé, un essor économique à nul autre comparable. De province agricole, nous sommes en train de devenir un des plus grands centres miniers et industriels de l'Amérique du Nord, grâce à nos richesses naturelles et grâce à la détermination de votre gouvernement de les développer rationnellement, mais dans une progression assez rapide.

Les quelques arpents de neige dédaignés de Voltaire sont aujourd'hui des plaines fécondes, sillonnées de rivières harnachées qui fournissent l'énergie nécessaire à l'industrie, dont les usines laissent un sillage de fumée, depuis le haut St-Laurent jusqu'à la 45e parallèle, tandis que des milliers de bras fouillent notre sous-sol pour y extraire les minerais les plus riches et les plus rares au monde.”

Il est réconfortant, M. l'Orateur, de voir ainsi sagement appréciés le progrès de notre province et les réalisations de son gouvernement. Le mémoire soumis par cette puissante organisation ouvrière qui groupe plus de 140,000 membres, réclamait des réformes législatives et offrait sa loyale coopération au gouvernement. Il nous console des jérémiades et des rancœurs d'autres groupes dont l'ambition semble se borner à susciter des luttes de classes, génératrices de haine, de grèves illégales et de misère. Le progrès économique et social de notre province ne peut devenir une réalité vivante que si le capital, le travail et l'autorité civile aussi bien que l'autorité religieuse coopèrent loyalement dans l'élaboration d'une politique de concorde et de véritable fraternité.

J'ai essayé de vous tracer les grandes lignes de l'image réelle de la province à l'heure présente. Le budget 1954-55 n'est qu'une réplique de cette image et mes collègues du Conseil exécutif pourront entrer dans tous les détails pour le bénéfice des membres de la Chambre. Les renseignements qu'ils fourniront vous permettront de vous former une image encore plus précise de l'œuvre immense de l'Union Nationale.

IV

FAITS SAILLANTS

1° L'année financière 1953-54 se terminera avec un surplus au compte ordinaire d'environ \$36,370,000, soit le neuvième surplus en neuf ans pour le gouvernement de l'Union Nationale;

2° Les revenus pour l'année 1953-54 s'élèveront à \$295,830,000 et les dépenses ordinaires à \$259,460,000;

3° Le surplus au compte ordinaire a servi au paiement d'une partie des dépenses imputables au capital qui se chiffrent pour l'année 1953-54 à la somme de \$60,128,000;

4° La dette nette de la province au 31 mars prochain s'établira à environ \$285,000,000 alors qu'elle était de \$308,243,440.96 au 31 mars 1945;

5° Le surplus consolidé de la province s'élèvera au 31 mars 1954 à environ \$360,748,975.13;

6° Pour l'année 1954-55, nous estimons que nos revenus s'élèveront à la somme de \$322,955,400, alors que les dépenses ordinaires se chiffrent à \$269,655,660, laissant un surplus au compte ordinaire de \$53,299,740;

7° Au cours de l'année 1954-55, le gouvernement se propose d'effectuer des dépenses imputables au capital pour une somme de \$51,591,000;

8° Le 1er février dernier, le gouvernement de la province a réussi à emprunter \$25,000,000 sur le marché canadien à un taux d'intérêt de 3 $\frac{3}{4}$ %. C'était la première fois depuis la hausse des taux d'intérêt qu'une province canadienne réussissait à emprunter à moins de 4% sur le marché canadien;

9° Le gouvernement a également remboursé intégralement cette année un emprunt contracté le 1er janvier 1914 sur le marché de Londres. Par suite de la dévaluation de la livre sterling et grâce à l'administration sage du fonds d'amortissement, le gouvernement possédait une somme de \$7,255,350 pour rembourser l'emprunt. Il est resté au gouvernement un montant de \$3,476,489;

10° Suivant le *Financial Post* du 6 février 1954, 73% des fermes de la province de Québec sont aujourd'hui électrifiées comparativement à 11% en 1944;

11° Au cours de l'année 1953, le gouvernement a encouragé le développement de nos ressources hydrauliques et 462,000 nouveaux chevaux-vapeur ont été mis à la disposition du marché industriel et du marché domestique;

12° Les 4,500 nouvelles industries commerciales dans le Québec depuis 1945 ont nécessité des placements pour une valeur totale de \$1,000,000,000.

CONCLUSION

M. l'Orateur, l'histoire est un éternel recommencement. A un siècle de distance, les événements se répètent avec un sens profond qu'il nous paraît opportun de souligner. En 1854, le Canada concluait avec les États-Unis un premier traité de réciprocité commerciale, lequel resta en vigueur jusqu'en 1866, à la veille de la Confédération. Les historiens ont remarqué que notre pays a souvent gardé une certaine nostalgie de cette entente bien normale entre deux pays voisins et amis. Au lendemain de la Confédération, le Canada chercha vainement à conclure un traité analogue à celui de 1854. Au vingtième siècle, Sir Wilfrid Laurier voulut lui aussi supprimer les barrières tarifaires entre les deux pays. Plus tard, elles furent abaissées à l'égard de certains

produits. A l'heure actuelle, le développement prodigieux des richesses naturelles du Canada et de la province de Québec nous permet d'offrir à nos voisins des avantages susceptibles de les intéresser. Par la force des choses, par l'importance que les financiers et les industriels américains accordent à notre économie, nous sommes entrés dans une ère de prospérité favorable à une plus large mesure de réciprocité, dont notre pays et notre province profiteront, comme ils ont profité du traité de 1854.

Dans le même domaine, la ville de Montréal marquera l'anniversaire de l'Exposition générale de Paris en 1855, à laquelle participa notre pays, et l'anniversaire du passage de la Capricieuse au Canada. Sur l'initiative intelligente de Son Honneur le maire Camillien Houde, la ville de Montréal a entrepris des pourparlers pour que la France organise, au cours de l'année, une exposition générale de ses produits artistiques, industriels et commerciaux, dans la grande salle du Palais du Commerce. Ce sera la première fois qu'un grand pays européen organise une exposition d'envergure dans le Québec. A cette occasion, d'importantes délégations françaises viendront au Canada; la cité de Montréal et la province leur réservent le plus chaleureux accueil. D'éminents conférenciers nous entretiendront des progrès de la science et de la culture française; des spectacles artistiques compléteront cette heureuse présence de la France parmi nous. Bref, les promoteurs de l'exposition veulent durant trois semaines couvrir la province de manifestations d'amitié française.

J'évoquais tout à l'heure, M. l'Orateur, le premier voyage de la Capricieuse en 1855. L'événement causa une impression profonde en notre pays. Les Canadiens de langue française étaient heureux de renouer avec la France lointaine des relations interrompues par la capitulation de Montréal et le traité de Paris de 1763. Le poète Octave Crémazie traduisait l'allégresse des Canadiens de langue française lorsqu'il écrivait ces vers dans le "Chant du vieux soldat canadien":

" la France est revenue.
Au sommet de nos murs, voyez-vous dans la nue
Son noble pavillon dérouler sa splendeur?
Ah! ce jour glorieux où les Français, nos frères,
Sont venus, pour nous voir, du pays de nos pères,
Sera le plus aimé de nos jours de bonheur."

M. l'Orateur, la France est toujours présente au cœur des Canadiens de langue française. Souhaitons que nos relations commerciales et culturelles s'intensifient et que ce grand pays qui nous est toujours cher s'intéresse davantage au développement de nos ressources naturelles. La province de Québec offre à la France commerciale et industrielle des certitudes de stabilité financière, économique et sociale.

Ai-je besoin d'ajouter que les journaux français, en ces dernières années, se sont intéressés d'une façon particulière au progrès industriel de notre pays. Je vous signale, M. l'Orateur, une série de six articles sous le titre "Le Labrador, Nouvel Eldorado" publiés au cours du printemps dernier dans le journal parisien *Le Monde*, sous la plume de M. Henry Mhun. En voici le début:

"Le Labrador, qui n'évoquait jusqu'ici que désolation et aridité, pêche et postes de traite, s'est révélé récemment une des régions minières les plus riches

du globe. De simple nom sur la carte le voici qui fait son entrée dans le domaine des réalités économiques. Avec audace et succès, à coup de millions de dollars. Une entrée bruyante et remarquée, à grand fracas de bulldozers, de pelles mécaniques et de D.C.-3. Cette contrée, qui semblait destinée à demeurer une terre perdue — la terre que Dieu donna à Caïn, comme l'appela Jacques Cartier il y a plus de quatre siècles — s'ouvre soudain à la colonisation par la magie du fer. Canadiens et Américains découvrent un nouvel Eldorado."

M. l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en Comité des voies et moyens.

Tableau No 1

PROVINCE DE QUÉBEC
ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS
 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1954
 9 mois terminés — 3 mois en cours

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Ministère des finances, Bureau du Revenu:			
Loi des véhicules-automobiles.....		22,520,000	
Droit sur la gazoline.....		46,275,000	
Droit spécial sur la gazoline.....		8,400,000	
Droits sur les successions.....		12,500,000	
Taxes sur les corporations (sur capital).....		13,500,000	
Taxes sur les corporations (sur profits).....		53,100,000	
Taxes sur transferts de valeurs.....		750,000	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....		540,000	
Taxe de vente.....	40,750,000		
A déduire: Partie attribuée au fonds d'édu- cation.....	20,250,000	20,500,000	
Taxe sur le tabac.....		12,700,000	
Loi de l'Assistance publique.....		10,565,000	
Autres taxes.....		122,000	
		<u>201,472,000</u>	
Ministère des finances, Bureau des Assurances.....		185,000	
Secrétaire de la province.....		190,000	
Travaux publics.....		116,000	
Travail.....		165,000	
Chasse.....		35,000	202,163,000

Provenant d'autres sources:

Subside selon la constitution de 1867.....			3,173,000
Intérêts:			
Placements des fonds d'amortissement.....	3,350,000		
Divers comptes.....	531,900		3,881,900
Commission des liqueurs de Québec:			
Taxe spéciale sur les spiritueux.....	1,600,000		
Permis et droits.....	11,000,000		
Compte de commerce.....	22,000,000		
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000	21,000,000	33,600,000
Fonds d'éducation.....	27,043,000		
A déduire: Revenus figurant à la rubrique Richesses Naturelles.....	5,638,000		21,405,000
Richesses Naturelles:			
Terres et forêts.....	10,360,000		
Ressources hydrauliques.....	4,135,000		
Mines.....	5,457,000		
Chasse.....	1,260,000		
Pêcheries.....	15,000		
Colonisation.....	41,000		
Attribué au fonds d'éducation:			
Droits de coupe.....	638,000		
Ressources hydrauliques.....	5,000,000	5,638,000	26,906,000
Honoraires, divers départements.....			2,476,400
Amendes, etc., divers départements.....			604,700
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions.....			1,450,000
Divers, différents départements.....			170,000
			<u>\$295,830,000</u>

Tableau No 2

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

**pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1954
9 mois terminés — 3 mois en cours**

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	3,685,000	3,685,000	—
Agriculture.....	17,128,000	17,128,000	—
Bien-Être social et Jeunesse.....	28,526,000	25,759,000	2,767,000
Chasse.....	2,578,000	2,306,000	272,000
Colonisation.....	11,489,000	9,789,000	1,700,000
Conseil exécutif.....	6,180,000	6,180,000	—
Finances.....	4,959,000	4,959,000	—
Industrie et commerce.....	1,465,000	1,465,000	—
Instruction publique.....	34,807,000	34,807,000	—
Législation.....	1,177,000	1,177,000	—
Mines.....	4,812,000	1,312,000	3,500,000
Pêcheries.....	2,986,000	2,626,000	360,000
Procureur général.....	9,998,000	9,998,000	—
Ressources hydrauliques.....	4,183,000	2,252,000	1,931,000
Santé.....	52,789,000	52,769,000	20,000
Secrétaire de la province.....	4,034,000	3,989,000	45,000
Terres et forêts.....	7,305,000	7,305,000	—
Travail.....	2,321,000	2,321,000	—
Travaux publics.....	20,783,000	10,883,000	9,900,000
Voirie.....	72,068,000	32,435,000	39,633,000
	<u>\$293,273,000</u>	<u>\$233,145,000</u>	<u>\$ 60,128,000</u>
Service de la dette publique.....	<u>\$ 26,315,000</u>	<u>\$ 26,315,000</u>	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:		
Revenus.....		\$ 295,830,000
Dépenses:		
Ordinaires.....	\$233,145,000	
Service de la dette publique.....	26,315,000	\$259,460,000
		<u>\$ 36,370,000</u>
Surplus au compte ordinaire.....		<u>\$ 36,370,000</u>
Compte immobilisation.....		<u>\$ 60,128,000</u>

Tableau No 3

PROVINCE DE QUÉBEC

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1954-55

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Ministère des finances, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	24,400,000	
Droit sur la gazoline.....	48,360,000	
Droit spécial sur la gazoline.....	8,790,000	
Droits sur les successions.....	13,000,000	
Taxes sur les corporations (sur capital).....	14,000,000	
Taxes sur les corporations (sur profits).....	52,500,000	
Loi assurant à la province les revenus nécessités par ses développements.....	22,000,000	
Taxes sur transferts de valeurs.....	750,000	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	560,000	
Taxe de vente.....	41,600,000	
A déduire: Partie attribuée au fonds d'éducation.....	20,600,000	21,000,000
Taxe sur le tabac.....	12,900,000	
Loi de l'assistance publique.....	11,000,000	
Autres taxes.....	122,000	
	<u>229,382,000</u>	
Ministère des finances, Bureau des Assurances.....	185,300	
Secrétaire de la province.....	205,000	
Travaux publics.....	115,000	
Travail.....	167,000	
Chasse.....	35,000	230,089,300

Provenant d'autres sources:

Subside selon la constitution de 1867.....		3,173,000
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement.....	3,600,000	
Divers comptes.....	634,500	4,234,500
Commission des liqueurs de Québec:		
Taxe spéciale sur les spiritueux.....	1,600,000	
Permis et droits.....	11,000,000	
Compte de commerce.....	22,000,000	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000	21,000,000
Fonds d'éducation.....	27,560,000	
A déduire: Revenus figurant à la rubrique Richesses Naturelles.....	5,800,000	21,760,000
Richesses Naturelles:		
Terres et forêts.....	10,200,000	
Ressources hydrauliques.....	4,250,000	
Mines.....	3,873,000	
Chasse.....	1,318,000	
Pêcheries.....	15,000	
Colonisation.....	52,000	
Attribué au fonds d'éducation:		
Droits de coupe.....	600,000	
Ressources hydrauliques.....	5,200,000	5,800,000
Honoraires, divers départements.....		2,475,100
Amendes, etc., divers départements.....		553,200
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions.....		1,500,000
Divers, différents départements.....		62,300
		<u>\$ 322,955,400</u>

Tableau No 4

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1954-55

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales	5,338,000	5,338,000	—
Agriculture	18,621,000	18,471,000	150,000
Bien-Être social et Jeunesse	28,925,300	27,469,300	1,456,000
Chasse	2,638,000	2,368,000	270,000
Colonisation	12,173,000	10,373,000	1,800,000
Conseil exécutif	6,269,000	6,269,000	—
Finances	5,124,660	5,124,660	—
Industrie et commerce	1,625,000	1,625,000	—
Instruction publique	35,268,900	35,268,900	—
Législation	1,192,200	1,192,200	—
Mines	3,925,000	1,425,000	2,500,000
Pêcheries	2,841,000	2,541,000	300,000
Procureur général	10,029,000	10,029,000	—
Ressources hydrauliques	6,736,000	1,836,000	4,900,000
Santé	49,903,300	49,883,300	20,000
Secrétaire de la Province	4,565,700	4,165,700	400,000
Terres et forêts	5,758,000	5,758,000	—
Travail	2,325,000	2,325,000	—
Travaux publics	21,495,600	10,750,600	10,745,000
Voirie	57,975,000	28,925,000	29,050,000
	<u>\$282,728,660</u>	<u>\$231,137,660</u>	<u>\$ 51,591,000</u>
Service de la dette publique	<u>\$ 26,018,000</u>	<u>\$ 26,018,000</u>	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:

Revenus

	\$322,955,400
--	---------------

Dépenses:

Ordinaires	\$231,137,660	
Service de la dette publique	26,018,000	
Dépenses pour l'Éducation, la Santé publique et la législation sociale (Bill no 43) (1) ...	12,500,000	269,655,660

Surplus au compte ordinaire

	<u>\$ 53,299,740</u>
--	----------------------

Compte immobilisation

	<u>\$ 51,591,000</u>
--	----------------------

(1) Cette rubrique correspond au texte primitif du présent article 168 du bill no 43 "Loi assurant à la province les revenus nécessaires par ses développements". Aux termes de la nouvelle rédaction adoptée par l'Assemblée législative, tous les revenus découlant de ladite loi seront employés aux fins de l'éducation, de la santé publique et de la législation sociale dans la proportion que déterminera le lieutenant-gouverneur en conseil pour chaque année financière.

TABLE DES MATIÈRES

I.—	CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1953-54.	5
	<i>a)</i> Dépenses imputables au capital.	5
	<i>b)</i> L'exemple de l'industrie canadienne.	10
	<i>c)</i> Dépenses ordinaires.	11
	<i>d)</i> Sauvegarde de la propriété privée.	12
	<i>e)</i> Diminution de la dette nette.	13
	<i>f)</i> Dette per capita.	14
	<i>g)</i> Fonds d'amortissement.	15
	<i>h)</i> Surplus consolidé.	15
	<i>i)</i> Emprunts bancaires.	15
	<i>j)</i> Nos obligations.	15
II.—	L'AUTONOMIE DES PROVINCES.	16
III.—	CONSIDÉRATIONS SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1954-55.	24
IV.—	FAITS SAILLANTS.	32
	Tableau No 1.— État provisoire des revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1954.	36
	Tableau No 2.— État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1954.	37
	Tableau No 3.— Revenus probables pour l'exercice financier 1954-55.	38
	Tableau No 4.— Prévisions budgétaires ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier 1954-55.	39
